



Organisation
internationale
du Travail

Peuples indigènes et tribaux et stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun



Belmond Tchoumba



CED
Centre pour
l'environnement et
le développement



Projet pour
la promotion des
droits des peuples
indigènes et tribaux
(PRO 169)

Bureau
sous-régional
de l'OIT pour
l'Afrique centrale

Organisation internationale du Travail
Projet pour promouvoir les droits des peuples
indigènes et tribaux (PRO 169)

Peuples indigènes et tribaux et stratégies
de réduction de la pauvreté au Cameroun

Par Belmond Tchoumba

Centre pour l'environnement et le développement (CED), Cameroun

Copyright © Organisation internationale du Travail 2005
Première édition 2005

Photos © CED

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

BIT/CED

Peuples indigènes et tribaux et stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun
Genève, Bureau international du Travail, 2005

ISBN 92-2-217128-4
WEB PDF 92-2-217149-7

Données de catalogage :

Egalement disponible en anglais: Indigenous and Tribal Peoples and Poverty Reduction Strategies in Cameroon ISBN 92-2-117128-0, WEB PDF 92-2-117149-3, Genève, 2005 et en espagnol: *Pueblos indígenas y tribales y estrategias para la reducción de la pobreza en Camerún*, ISBN 92-2-317128-8, WEB PDF 92-2-317149-0, Genève, 2005.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/publns.

Imprimé en Suisse

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont contribué à la réalisation de cette étude. Ma reconnaissance va d'abord à l'endroit des experts autochtones et à tous les autres experts sans le dévouement de qui nous aurions très difficilement conduit cette mission à son terme. Il s'agit en particulier pour les experts autochtones de Minsolo Emmanuel, Gwodog Joachim et Kombo Simon. Pour les autres experts, nous sommes redevables envers Samuel Nnah Dobe, Georges Thierry Handja et Joseoh Mougou, tous du CED, et Victor Amougou du CEFAID.

Nous avons également bénéficié de la collaboration sans réserve des responsables de l'association pour le développement social et culturel des Mbororo (MBOSCUDA) aussi bien à Yaoundé qu'à Bamenda. Il s'agit en particulier de Fadimatou Dahirou, Bouba Hawe, Aliou Saliou, Musa Ndamba. Sur le terrain, les populations Baka, Bagyéli et Mbororo auxquelles nous avons rendu visite aussi bien à Lomié, Abong Mbang, Yokadouma, Bipindi, Akom II, Kribi qu'à Wum ont fait preuve d'une grande hospitalité et se sont prêtées avec un grand intérêt à toutes nos questions. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Merci infiniment à nos collègues de l'OIT à Yaoundé - Patricia Isimat-Mirin, Joseph Jean Marie Momo - et à Genève Francesca Thornberry - pour leurs remarques constructives ayant contribué à l'amélioration du rapport final. Nous espérons que ce travail aura été à la hauteur de la confiance qu'ils ont placée en nous en nous le confiant.

Liste des acronymes

ASBAK	Association des Baka
CADDAP	Centre d'action pour le développement durable des autochtones Pygmées
C169	Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail relative aux peuples indigènes et tribaux
CED	Centre pour l'environnement et le développement
CEFAID	Centre pour l'éducation, la formation et l'appui aux initiatives de développement au Cameroun
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CTS	Comité technique de suivi des programmes économiques
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
FMI	Fonds monétaire international
FPP	Forest Peoples Programme
IBW	Institutions de Breton Woods
IDH	Indice de développement humain
INADES	Institut national pour le développement économique et Social
IPDP	Indigenous Peoples Development Plan
MBOSCUDA	Mbororo social and Cultural Development Association
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINEPAT	Ministère des Affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire
OD	Operational Directive
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale

PADC	Programme d'appui au développement communautaire
PDPP	Plan pour le développement des populations Pygmées
PIB	Produit intérieur brut
PIT	Peuples indigènes et tribaux
PNB	Produit national brut
PNDP	Programme national de développement participatif
PNUD	Programme des nations unis pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSFE	Programme sectoriel forêt-environnement
RACOPy	Recherche-action concertée Pygmée

Table des matières	
Remerciements	4
Résumé exécutif	8
I. Introduction.....	11
1.1 Bref aperçu méthodologique	14
II. Situation socio-économique des peuples indigènes/autochtones et tribaux au Cameroun..	16
2.1 Les populations pygmées	16
2.2 Les populations Mbororo	23
III. Les efforts nationaux de réduction de la pauvreté au Cameroun	27
3.1. Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP).....	27
3.2. Le Programme national de développement participatif (PNDP)	28
3.3 Le Programme sectoriel forêt-environnement (PSFE).....	29
IV. Stratégies de réduction de la pauvreté et peuples indigènes/ autochtones et tribaux.....	31
4.1. Marginalisation des peuples indigènes/autochtones et tribaux dans le DSRP	31
4.2. Indigenous Peoples Development Plan (IPDP) : outil d'implication des peuples autochtones dans le PNDP et le PSFE ?.....	31
4.2.1. <i>Champ d'application de L'IPDP</i>	31
4.2.2. <i>Contenu du plan de développement des peuples autochtones</i>	32
4.2.3. <i>Le caractère restrictif de l' IPDP</i>	33
V. Mécanismes de consultation des peuples autochtones, ou indigènes et tribaux	34
5.1. Consultation des peuples autochtones et tribaux dans le DSRP	35
5.2. Quelques faiblesses du mécanisme de consultation des population dans le DSRP	36
VI. Concepts et indicateurs indigènes de la pauvreté et concordance avec les indicateurs nationaux de la pauvreté.....	40
6.1. Quelques indicateurs nationaux de la pauvreté au Cameroun.....	40
6.2. Concepts et indicateurs indigènes de la pauvreté.....	42
6.2.1. <i>Perception de la pauvreté par les populations mbororo</i>	42
6.2. <i>Perception de la pauvreté par les populations pygmées</i>	44
VII. Stratégies indigènes/autochtones et tribaux de réduction de la pauvreté	48
7.1. Stratégies mbororo de réduction de la pauvreté	48
7.2. Stratégies pygmées de réduction de la pauvreté.....	50
VIII. Les effets des programmes de réduction de la pauvreté sur les communautés autochtones ou indigènes et tribaux	53
8.1. Impacts du DSRP sur les peuples autochtones, ou indigènes et tribaux	53
8.2. Impacts du PSFE sur les communautés autochtones	54
8.2.1. <i>Marginalisation</i>	54
8.2.2. <i>Discrimination</i>	55
8.2.3. <i>Appauvrissement</i>	55
IX. Conclusion et recommandations	56
Bibliographie	59
Annexes.....	61

Résumé exécutif

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un *audit ethnique* des efforts de réduction de la pauvreté dans 14 pays. Il vise essentiellement à évaluer le niveau de prise en compte des spécificités culturelles des peuples indigènes/autochtones¹ et tribaux du Cameroun dans les efforts nationaux de réduction de la pauvreté. Il analyse la situation socio-économique des peuples autochtones et tribaux au Cameroun, décrit les efforts nationaux de réduction de la pauvreté au Cameroun et les mécanismes pour la consultation et la participation des peuples autochtones et tribaux dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Le rapport a également permis de documenter les perceptions et indicateurs qu'ont ces peuples de la pauvreté en même temps qu'il décrit les stratégies de ces peuples pour lutter contre la pauvreté et identifie les effets des programmes de réduction de la pauvreté sur les communautés autochtones et tribales.

L'étude a été réalisée dans le respect des principes fondamentaux de la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux (C169), et notamment le respect des cultures, modes de vie, traditions et lois coutumières de ces peuples. Il s'est aussi agi de reconnaître à ces peuples le droit de parler en leur propre nom et de prendre part au processus de prise de décision qui les concerne.

L'approche adoptée dans le cadre de ce travail était essentiellement participative. La consultation des populations concernées sur le terrain a été à la base de notre méthodologie. Au total, plus de 350 hommes et femmes baka et bagyéli ont été consultés dans plus de 48 communautés. Une vingtaine de mbororo y compris les membres du conseil d'administration de MBOSCUDA (Mbororo Social and Cultural Development Association) dans le nord-ouest et des membres du comité exécutif national ont eux aussi été consultés dans le cadre de ce travail.

Au Cameroun comme ailleurs en Afrique, la notion de peuple autochtone est très controversée. Le statut d'autochtones n'est légalement reconnu à aucune communauté au Cameroun, bien que la constitution déclare assurer la protection des minorités et le respect des droits des populations autochtones. Toutefois, sur la base du principe de l'auto-identification, notre travail concernera les populations dites Pygmées² et les Mbororo qui au Cameroun

¹ Les termes *indigènes* et *autochtones* sont utilisés d'une manière interchangeable dans cette étude. La terminologie utilisée dans la convention n° 169 de l'OIT est *indigène*.

² Le concept « pygmée » est utilisé ici pour des besoins de compréhension et pour désigner un ensemble de populations qu'on ne peut nommer de manière globale sans se référer à ce concept. On sait, par exemple, qu'au

s'identifient comme autochtones. Ces deux groupes ethniques partagent leur attachement à leur culture et leur mode de vie ainsi que leur marginalisation par rapport à la vie politique et aux processus de développement. Leurs cultures et leurs modes de vie diffèrent considérablement de ceux de la société dominante et leur survie dépend de la reconnaissance de leurs droits et de l'accès à leurs terres et à leurs ressources naturelles traditionnelles. Ils souffrent de la discrimination, dans la mesure où ils sont considérés comme étant moins développés et moins avancés que les autres groupes plus dominants de la société. Ces groupes ont été identifiés par le groupe de travail de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples comme populations autochtones en Afrique³, et le principe de respect pour les modes de vie, coutumes, cultures et institutions, ainsi que de l'auto-identification des peuples indigènes et tribaux, est reconnu par la convention n° 169 de l'OIT comme fondamental pour ces peuples.

Ces populations comptent parmi les plus pauvres, vivent dans des zones enclavées et parfois inaccessibles, et ont un accès très limité aux infrastructures et services sociaux de base.

Après analyse du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), du Programme national de développement participatif (PNDP) et du Programme sectoriel forêt-environnement (PSFE), le rapport conclut que les peuples/communautés autochtones sont marginalisés et exclus des efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun. Leurs préoccupations essentielles n'y sont par conséquent pas prises en compte.

Pour les populations indigènes/autochtones et tribales Pygmées et Mbororo, une stratégie efficace de réduction de la pauvreté devrait comporter au moins les éléments relatifs à la reconnaissance et au respect des droits coutumiers et fonciers ; à l'accès aux ressources forestières ; à l'accès à la citoyenneté et à la justice ; au renforcement des capacités organisationnelles afin d'assurer une représentation effective dans les processus de prises de décision ; à la participation effective à la gestion des ressources forestières ; au partage équitable des bénéfices de l'exploitation forestière et de la conservation de la diversité biologique ; à l'amélioration de l'agriculture et à un accès culturellement approprié aux infrastructures et services sociaux de base.

Cameroun, ce terme est perçu de manière négative par les principaux concernés, c'est-à-dire les Baka, les Bakola-Bagyéli et les Bedzang. Les membres de ces groupes préfèrent qu'on les désigne par leurs ethnonymes.

³ Union africaine, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Rapport du groupe de travail d'experts de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les populations/communautés autochtones présenté en vertu de la « Résolution sur les droits des populations/communautés autochtones en Afrique »*, adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples lors de sa 28^e session ordinaire.

Le rapport recommande que des données désagrégées sur les peuples indigènes et tribaux soient collectées, leurs propres perceptions et indicateurs de la pauvreté documentés et intégrés dans les efforts nationaux de réduction de la pauvreté. Cela suppose la mise sur pied des mécanismes de consultation culturellement appropriés.

I. Introduction

En octobre 2000, le Cameroun a été jugé éligible à l'initiative renforcée pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTe). La préparation d'un DSRP apparaissait dès lors comme une étape déterminante vers l'atteinte du point d'achèvement qui consacrerait ainsi l'allègement total et sans condition de la dette extérieure du pays. En août 2003, les conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont approuvé le DSRP qui définit les priorités du gouvernement camerounais en matière de lutte contre la pauvreté et intègre des éléments importants des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le DSRP est présenté comme un document développé de façon participative en intégrant une double approche qualitative et quantitative de l'analyse de la pauvreté. Toutefois, au-delà du discours officiel sur la participation et la consultation des populations dans ce processus, des interrogations sur la prise en compte des intérêts et aspirations des peuples indigènes et tribaux demeurent. Autrement dit, la question de la consultation de ces peuples qui comptent parmi les plus pauvres et les plus marginalisés de la société camerounaise, la compréhension de leurs perceptions de la pauvreté et de leurs aspirations en matière de développement restent problématiques. La question devient d'autant plus importante que les approches officielles de développement des populations autochtones ont souvent visé plus leur assimilation ou leur conversion au mode de vie dominant qu'une véritable insertion sociale dans le respect de leur identité culturelle⁴. Les peuples autochtones sont ainsi victimes de nombreux préjugés qui font d'eux des « primitifs, arriérés ou non-civilisés ». Ils sont de ce fait presque toujours en marge de la vie politique, sociale, culturelle et des processus de développement dans le pays.

- Mais qui sont les peuples autochtones au Cameroun ? Cette question est controversée, comme elle l'est dans de nombreux autres pays africains, où pratiquement tous les groupes ethniques se considèrent comme autochtones des régions et localités qu'ils occupent. Le rapport du groupe de travail d'experts de la Commission africaine de droits de l'homme et des peuples sur les populations/communautés autochtones donne quelques indications importantes pour l'identification des peuples autochtones en Afrique :

⁴ Les projets de développement des Pygmées mis en œuvre dans les années 1970 illustrent parfaitement cette tendance à l'assimilation.

- leurs cultures et leurs modes de vie diffèrent considérablement de ceux de la société dominante ;
- leurs cultures sont menacées d'extinction dans certains cas ;
- la survie de leurs modes de vie particuliers dépend de la reconnaissance de leurs droits et de l'accès à leurs terres et à leurs ressources naturelles traditionnelles ;
- Ils souffrent de la discrimination dans la mesure où ils sont considérés comme étant moins développés et moins avancés que les autres groupes plus dominants de la société ;
- Ils vivent souvent dans des zones inaccessibles, géographiquement isolées, et souffrent de diverses formes de marginalisation, tant politique que sociale ;
- Ils sont souvent l'objet de domination et d'exploitation à l'intérieur des structures politiques et économiques qui sont communément conçues pour refléter les intérêts et les activités de la majorité nationale.⁵

Les caractéristiques des populations indigènes et tribaux telles que décrites précédemment se rapprochent de celles énoncées dans la convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Selon cette convention, il y a deux types de critères pour identifier les peuples indigènes et tribaux. Les critères objectifs qui sont énoncés dans l'article 1, alinéas *a* et *b*, décrivent les caractéristiques sociales, économiques, culturelles et politiques qui sont différentes de celles de la communauté nationale. Cette distinction au niveau des modes de vie est fondamentale. Le concept d'occupation antérieure est aussi inclus dans les critères objectifs énoncés dans l'article 1 de la convention en ce qui concerne les peuples indigènes. Mais la convention se réfère aux peuples indigènes et *tribaux*, l'intention étant de couvrir une *situation sociale* plutôt que d'établir une priorité fondée sur ceux dont les ancêtres étaient arrivés les premiers dans une région particulière. La convention ne fait aucune distinction quant à la manière dont sont traités les groupes indigènes et les groupes tribaux. Un autre aspect crucial de la terminologie utilisée dans la convention se trouve dans la disposition qui concerne l'auto-identification comme indigène ou tribal. Cette disposition constitue le critère subjectif en ce qui concerne l'identification de ces peuples, et elle dispose que: *le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention.*

⁵ *Op. cit.*, note 3.

Sur la base de ce principe de l'auto-identification, et des autres critères énoncés ci-haut, plusieurs groupes ethniques revendiquent le statut ou mieux s'identifient comme indigènes et tribaux au Cameroun. Parmi eux figurent les populations dites Pygmées, les Mbororo, les Kirdi des monts Mandara dans la province de l'extrême-nord du Cameroun⁶.

Le Cameroun ne reconnaît pas à tous ces peuples le statut de peuple autochtone au sens du droit international, mais les classe dans la catégorie des populations marginales. Toutefois, en se conformant à la politique opérationnelle 4.20 de la Banque mondiale relative aux peuples autochtones, le gouvernement du Cameroun, bien que n'ayant pas encore ratifié la convention n° 169, reconnaît implicitement aux Pygmées le statut d'autochtones.

La présente étude vise à évaluer la participation des populations autochtones dans les efforts pour la réduction de la pauvreté au Cameroun et notamment dans le DSRP. Il sera également question d'identifier et d'analyser les perceptions qu'ont les populations autochtones de la pauvreté et ses indicateurs. La consultation et la participation des peuples indigènes et tribaux dans les processus qui les concernent sont les principes fondamentaux de la convention n° 169 de l'OIT.

Les contraintes de temps et de moyens ont imposés une analyse limitée aux populations dites Pygmées et aux populations mbororo à défaut de prendre en considération tous les peuples qui s'auto-identifient comme autochtones ou tribaux au Cameroun. Toutefois il convient de signaler qu'il s'agit ici d'une première étude de cas qui sera un suivie dans une manière approprié au Cameroun.

Après une brève description de la méthodologie utilisée, le rapport analysera la situation socio-économique des peuples indigènes et tribaux au Cameroun, puis décrira les efforts nationaux de réduction de la pauvreté au Cameroun et les mécanismes pour la consultation et la participation des peuples autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Le rapport décrira également les perceptions et indicateurs de la pauvreté du point de vue de ces peuples en même temps qu'il définira leurs stratégies pour lutter contre la pauvreté et identifiera les effets des programmes de réduction de la pauvreté sur les communautés autochtones et tribales. Le rapport se terminera par des recommandations pour la consultation et la participation des peuples autochtones et tribaux aux efforts nationaux de réduction de la pauvreté.

⁶ Voir Barume, A., K., *Etude sur le cadre légal pour la protection des droits des peuples indigènes et tribaux au Cameroun*, Organisation internationale du Travail, 2005.

1.1. Bref aperçu méthodologique

La présente étude s'est déroulée en plusieurs étapes. Nous avons analysé la documentation relative aux efforts nationaux de réduction de la pauvreté au Cameroun, notamment le DSRP, le PNDP et le PSFE. L'activité la plus importante a été de consulter des communautés autochtones sur le terrain, les associations qui les représentent, celles qui défendent leurs droits et toutes les personnes ressources susceptibles de donner un avis éclairé sur la question. Nous avons ainsi eu des entretiens avec trois associations d'autochtones : MBOSCUDA pour les Mbororo, à leur siège social à Yaoundé, ainsi qu'avec la représentation de la province du Nord-Ouest ; ASBAK de Lomié et CADDAP à Abong Mbang pour les Baka. De nombreuses organisations travaillant pour et avec les autochtones et surtout les Pygmées ont été consultés aussi bien à Yaoundé qu'à Lomié ou Yokadouma. Nous avons enfin eu des discussions avec les experts du comité technique de suivi des fonds PPTE⁷.

Pour ce qui est des consultations communautaires, des discussions en plénière avec l'ensemble des composantes des communautés ainsi que des discussions plus ciblées avec des segments spécifiques au sein de ces communautés (femmes et jeunes) ont été organisées. Au total, plus de 350 Baka et Bagyéli, dont des hommes et des femmes ont été consultés dans plus de 48 communautés. Une vingtaine de Mbororo, y compris les membres du conseil d'administration de MBOSCUDA dans le nord-ouest et des membres du comité exécutif national, ont eux aussi été consultés dans le cadre de ce travail.

Des séances de consultation des populations ont été animées dans certains cas par des experts autochtones comme à Yokadouma, Djoum ou Bipindi, et dans d'autres par des facilitateurs ayant une bonne expérience de travail avec les communautés. Dans tous les cas, le choix de la langue de travail s'est fait en fonction des sites; le Baka, le Bagyéli ou le Fulfuldé sont des langues autochtones.

Les principaux thèmes de discussion abordés au cours de ces consultations communautaires étaient relatifs à :

- La participation des peuples autochtones aux efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun ;

⁷ La liste détaillée des personnes et organisations rencontrées se trouve en annexe.

- La prise en compte des besoins et intérêts des peuples autochtones dans ces efforts de réduction de la pauvreté ;
- La perception et les indicateurs de la pauvreté du point de vue des autochtones ;
- Les stratégies de réduction de la pauvreté du point de vue des autochtones ; et
- Les besoins en renforcement de capacités des autochtones afin qu'ils participent davantage aux efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun.

II. Situation socio-économique des peuples indigènes/autochtones et tribaux au Cameroun

La situation de la pauvreté des peuples autochtones ne peut être comprise et analysée que dans le contexte plus global de la pauvreté au Cameroun. Cette analyse demeure un exercice difficile dans la mesure où il est pratiquement impossible d'avoir accès à des données désagrégées sur les peuples autochtones. Les statistiques nationales sont presque toujours présentées de façon globale avec, dans certains cas, une différenciation régionale. Jamais des données spécifiques ne sont présentées pour des groupes ethniques particuliers. Cette pratique qui se fait sous le couvert de l'unité nationale ne prend pas en compte la spécificité des peuples autochtones qui sont ainsi mis sur un pied d'égalité avec les autres composantes de la population nationale. Ce qui ne correspond pas à la réalité.

Les indicateurs de pauvreté utilisés dans le DSRP sont ceux promus par les agences de développement. Il s'agit en particulier du PNB par habitant et de l'IHD. Le PNB est un indicateur de revenu qui fait l'objet de nombreuses critiques quant à sa pertinence comme outils de mesure de la pauvreté ou du développement. Les principales critiques portent sur la distribution, la sous-estimation des services, la non-prise en compte des activités non marchandes, la dégradation du capital écologique ou humain. L'IHD quant à lui privilégie la longévité, le niveau de scolarisation et la qualité de vie. Ces indicateurs ne rendent pas compte de la situation particulière des peuples autochtones en ce qu'ils ne font aucun cas des questions environnementales, foncières, culturelles, et des droits de l'homme ou de la participation politique des peuples autochtones.

Nous allons nous contenter dans ce chapitre des données fragmentaires et disparates collectées auprès de plusieurs sources et dont la fiabilité est douteuse. La manque des données fiables souligne la nécessité de poser cette question d'une manière plus systématique, en prenant compte des problèmes associés avec la collecte des données qui sont spécifiques à la situation des peuples autochtones.

2.1. Les populations pygmées

Les populations dites Pygmées sont réparties au Cameroun en 3 grands groupes ethniques. Le

premier, les Baka, est le plus important. Il compterait près de 40 000⁸ personnes et occupe environ 75 000 km² dans le sud-est du pays. Le deuxième groupe, les Bakola, que certains auteurs confondent à tort avec les Bagyéli⁹, rassemblerait environ 3 700 personnes et occupe à peu près 12 000 km² dans la partie méridionale de la région côtière, plus précisément les arrondissements d'Akom II, de Campo, de Bipindi, de Kribi et de Lolodorf. Enfin, le troisième groupe, les Bedzang, avec moins d'un millier de personnes, subsiste au nord-ouest du Mbam, dans la région de Ngambé-Tikar¹⁰. Les Pygmées représenteraient donc environ 0,4% de l'ensemble de la population du Cameroun.

Les Pygmées sont des femmes et des hommes de forêts par excellence dont l'existence s'organise autour de la forêt et de ses ressources. Ils sont en général fortement dépendants de la forêt d'où ils tirent l'essentiel des produits nécessaires à leur subsistance (miel, fruits et ignames sauvages, chenilles, escargots, etc.). La forêt est ainsi considérée comme « la mère nourricière ». Le bien-être des Pygmées est essentiellement lié à la vie en forêt. Non seulement elle fournit des moyens de subsistance, mais elle est aussi pour eux source de paix et de sécurité.

Si les Pygmées sont traditionnellement des chasseurs cueilleurs, leur mode de vie subit des mutations en raison de nombreuses pressions qui s'exercent sur eux et sur leur milieu. L'agriculture prend de plus en plus de l'importance. Certaines sources la classent en deuxième position des activités menées par les Pygmées après la chasse. Ces changements dans les économies locales des Pygmées sont autant d'indicateurs de leur niveau de sédentarisation.

Selon les résultats d'une enquête menée par Loung de 1983 à 1991 et cités par Bigombe Logo (2004)¹¹, il existerait 4 grandes catégories de ménages pygmées aujourd'hui :

- les chasseurs-collecteurs traditionnels qui représentent 6 % de la population ;
- les chasseurs-collecteurs-agriculteurs qui représentent 38 % de la population ;

⁸ Chiffres très approximatifs basés sur le recensement du Père Delhemmes dans les années 1970. Il est urgent d'actualiser ces données démographiques.

⁹ Vallois, 1949 et Dikoumé, 1997. Il faut préciser ici que dans la zone de Bipindi, Akom II, les populations pygmées s'identifient comme étant des Bagyéli et non des Bakola. On estime que s'il y a beaucoup de similitudes entre eux ils parlent une langue qui est légèrement différente de celle des Bakola, que l'on retrouve surtout dans l'arrondissement de Lolodorf. Cette assertion est partagée par Biesbrouck (1999) qui a effectué de nombreuses enquêtes de terrain avec les Bagyéli de Bipindi.

¹⁰ Les Bedzang, qui vivent dans une zone de savane, seraient d'origine Baka, témoins du reflux de ces derniers vers le sud.

¹¹ Patrice Bigombe Logo « Les Pygmées et les programmes de développement au Cameroun, repenser les approches et responsabiliser les Pygmées » dans *Mutations*, 17 août 2004.

- les agriculteurs-chasseurs-collecteurs qui représentent 35% de la population ; et
- les agriculteurs-chasseurs qui représentent 21 % de la population des Pygmées.

Cette enquête confirme que l'économie des populations pygmées reste centrée sur la forêt et ses ressources à travers la chasse, la pêche et la cueillette. La forêt demeure la principale pourvoyeuse en ressources nécessaires à la subsistance. Toutefois l'adoption progressive de l'agriculture participe d'une stratégie de lutte pour la survie. Les ménages qui la pratiquent sont quasi autosuffisants sur le plan alimentaire et développent une certaine autonomie vis-à-vis de leurs voisins bantous, contrairement aux ménages qu'on pourrait considérer comme purement forestiers. Ces changements, bien que contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire, s'accompagnent également d'un certain nombre de transformations sociales. Les relations hommes-femmes s'en trouvent modifiées très souvent aux dépens des femmes. Elles deviennent ainsi plus dépendantes des hommes pour le défrichage des champs et perdent progressivement les moyens de contrôle social qu'elles ont traditionnellement sur les hommes¹².

Les chasseurs-collecteurs traditionnels sont victimes de l'épuisement des ressources forestières consécutif à une exploitation effrénée dont elles sont l'objet, et à la restriction ou mieux, la méconnaissance de leur droit d'accès aux ressources ou de leur identité culturelle.

Nous avons souligné précédemment qu'il n'existe pas de données désagrégées sur la situation socio-économique des populations pygmées. Celles dont on dispose sont tout simplement des approximations ou sont basées sur des jugements parfois très subjectifs, et leur fiabilité est sujette à caution.

En l'absence de données et d'indicateurs fiables, on se rend facilement compte que la situation de développement des Pygmées au Cameroun est catastrophique. Ils constituent l'un des maillons les plus faibles et les plus vulnérables de la société camerounaise. Leur pauvreté peut être évaluée sur le quadruple plan suivant : monétaire, culturel, accès aux services sociaux de base, et respect pour leurs droits humains individuels et collectifs.

Sur le plan matériel, il est très difficile d'estimer le niveau des revenus des populations pygmées. L'essentiel de leur revenu est tiré de la commercialisation des produits agricoles et/ou forestiers (gibier, poisson et autres produits forestiers non ligneux). Leurs récoltes suffisent à peine pour assurer l'autosuffisance alimentaire, et la commercialisation des

¹² Le contrôle des femmes Baka sur les hommes se fait à travers des rites réalisés par les premières en vue de procurer la chance aux seconds dans leurs activités de chasse. Voir sur ce sujet, Abéga, 1998.

produits forestiers et notamment ceux de la chasse est prohibée. Certains Pygmées travaillent aussi dans les plantations de leurs voisins bantou ou même de façon très ponctuelle sur les chantiers d'exploitation forestière. Dans tous les cas, les contrats restent précaires et les revenus tirés sont toujours insuffisants par rapport à l'immensité des besoins. On estime que le revenu moyen des Pygmées représente à peine le tiers des revenus des autres Camerounais dans les mêmes régions.



Collecte des produits de forêt (© CED)

Les populations pygmées ont un accès très limité aux services sociaux de base. Ceux-ci sont souvent inexistant dans leur milieu de vie parce qu'elles vivent généralement dans des endroits très enclavés et donc difficilement accessibles. Toutefois, il faut souligner que lorsque ces infrastructures sont disponibles elles ne sont pas toujours adaptées à la situation particulière de ces populations. Dans certaines régions comme dans l'arrondissement de Djoum, le problème de l'accès à l'éducation se pose moins en termes de disponibilité des infrastructures scolaires qu'en termes d'adaptation du système éducatif au mode de vie de ces populations. De même, la présence des centres de santé ne garantit pas la fréquentation de ceux-ci par les populations pygmées qui sont dépourvues de moyens financiers et qui sont souvent victimes de nombreux préjugés. La pharmacopée traditionnelle reste le moyen

prédominant de se soigner chez les Pygmées. Ils ont d'ailleurs une réputation établie dans ce domaine, ce qui leur vaut les visites de nombreuses autres Camerounais en quête de guérison et de pouvoir.

Les Pygmées souffrent des maladies engendrées par la pauvreté et la misère telles que la gale, le pian, la malnutrition, la parasitose, la tuberculose, les maladies diarrhéiques, etc. Une enquête réalisée par Louis F.J.¹³ dans le canton de Bulu du Dja au Cameroun sur l'état sanitaire des populations bulu et baka a montré l'état de santé déplorable des enfants de 2 à 6 ans de ces deux populations isolées : 1 enfant sur 4 en moyenne était malade au moment de l'enquête, 1 enfant sur 2 était fébrile la semaine précédant l'enquête et 1 sur 2 le mois précédent (les causes de la fièvre les plus fréquentes étant le paludisme et les infections respiratoires) ; 1 sur 4 diarrhéique dans la semaine précédente, 1 sur 3 le mois précédent ; un taux record d'affections liées au péril fécal ; un taux élevé d'antécédents rougeoleux, notamment chez les Pygmées victimes d'une épidémie avant l'enquête (la différence de taux dans les deux populations s'expliquant par le fait que les deux groupes se mêlent peu et que les Pygmées n'ont pas été vaccinés).

Le taux de mortalité infantile est estimé à 9,1% avant 1 an et à 18,2% entre la naissance et 5 ans. L'espérance de vie des Baka en particulier serait, selon les enquêtes du Père Delhemmes en 1978 cité par Abéga,¹⁴ de 23 ans, contre une moyenne nationale de 52,4 ans pour la même année. C'est dire que les Bakas vivraient deux fois moins longtemps que les autres Camerounais. Ce chiffre est contesté par l'auteur du rapport. Ces données sont vieilles, certainement dépassées et nécessitent d'être actualisées.

Le sida n'épargne pas les Pygmées. Une étude de Ndumbe¹⁵ chez les Pygmées de l'est du Cameroun montrait la présence de seulement 0,7% de séropositifs aux anticorps HIV-1. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 2003, une campagne de dépistage, organisée par la Fondation Chantal Biya dans la même région à Yokadouma, a révélé que le taux de séroprévalence chez les Pygmées est passé à 4%¹⁶. Ce taux, bien qu'un peu en deçà de la moyenne nationale reste très préoccupant et pourrait s'expliquer par l'ouverture progressive des Pygmées de cette région à la « modernité ». La préoccupation est d'autant plus grande qu'il n'est pas certain

¹³ Louis, F. J. *et al*, 1993.

¹⁴ Abéga, 1998.

¹⁵ Ndumbe *et al*, 1993.

¹⁶ Cette information a été communiquée par voie de presse, notamment sur les ondes de la radio nationale par les responsables de cette campagne de dépistage. Elle n'a pas fait l'objet d'une publication scientifique et devrait être considérée avec prudence.

que des dispositions aient été prises pour assurer la prise en charge des séropositifs ainsi diagnostiqués. Le coût des anti-rétroviraux est certainement hors de la portée des Pygmées, pratiquement dépourvus de moyens financiers¹⁷.

Sur le plan culturel, la question du développement socio-économique des populations pygmées se pose surtout en termes de non-reconnaissance et/ou de non-respect de leur identité culturelle. Des expressions telles que « sous-développés », « rétrogrades », « primitifs » et pire encore sont régulièrement utilisées à leur endroit. Ces stéréotypes négatifs et cette discrimination s'accompagnent de l'expropriation de ces populations de leurs terres ancestrales et de leurs ressources naturelles au profit des exploitants forestiers industriels, les sociétés agro-industrielles et des organisations de conservation de la diversité biologique. Cela entraîne leur appauvrissement et menace leur culture et leur survie en tant que peuple.

Les pygmées sont en effet exclus du partage des bénéfices de l'exploitation forestière et de la conservation de la biodiversité sur des espaces sis sur leurs territoires traditionnels¹⁸.

Très peu de Pygmées disposent des actes de naissance et/ou des cartes nationales d'identité qui sont des pièces essentielles pour accéder à la citoyenneté et jouir de tous les droits qui y sont associés¹⁹. Aucun village pygmée n'a de statut légal, malgré les efforts consentis ici et là. En effet, les communautés pygmées qu'on retrouve aujourd'hui le long des axes routiers y sont depuis le début des années 1960, qui correspond à la période des campagnes de sédentarisation de ces populations. Les Pygmées se sont ainsi installés sur des terres appropriées par les populations bantoues en vertu du droit coutumier. Ces dernières considèrent les Pygmées comme leur « propriété » et les traitent comme telle. Les communautés pygmées installées presque toujours à la périphérie des villages bantous sont considérées comme des quartiers, hameaux ou tout simplement des campements de ces

¹⁷ En dehors de la zone du tracé du pipeline Tchad-Cameroun, où les Pygmées Bakola et Bagyéli bénéficient d'un programme spécifique de lutte contre le sida, il n'est pas certain que les Pygmées d'autres régions du pays bénéficient d'une telle faveur. Pourtant ils ne sont pas moins exposés que les autres.

¹⁸ La législation forestière du Cameroun a prévu un mécanisme de partage des bénéfices de l'exploitation forestière industrielle entre l'Etat, les collectivités locales décentralisées et les communautés locales. Il se trouve que la part des communautés locales ne leur parvient que très rarement, et, lorsque cela est fait, les Pygmées sont systématiquement exclus du partage. Ils ne participent presque jamais aux comités chargés de gérer ces ressources et n'en bénéficient que rarement. Il en est de même des retombées de la chasse sportive dans les aires dites protégées.

¹⁹ A l'occasion de la dernière élection présidentielle du 11 octobre 2003, beaucoup d'élites, originaires des régions où vivent les Pygmées, ont subventionné les opérations de délivrance des cartes nationales d'identité aux Pygmées. Ces opérations ont certes permis à de nombreux Pygmées d'entrer en possession de ce précieux document qui en temps normal coûte cher, mais, elles n'ont pas toujours facilité l'accès à la citoyenneté du plus grand nombre. De nombreux enfants sont encore privés d'actes de naissance et ceux n'ayant pas atteint la majorité pendant la période pré-électorale devront encore attendre les prochaines élections pour bénéficier de la magnanimité de ces bienfaiteurs occasionnels et très intéressés.

villages. Le campement reflète dans l'imaginaire des autres un caractère instable et passager, bien que l'installation des Pygmées date de plusieurs décennies. On parlera ainsi plus du campement pygmée de tel ou de tel village plutôt que de tel village pygmée. Il en résulte dans beaucoup de cas de nombreux conflits fonciers entre les deux groupes ethniques.

La non-reconnaissance officielle des villages pygmées a de nombreuses implications politiques, économiques et sociales. Sur le plan politique, leur représentation est assurée non par eux-mêmes, mais par les villages auxquels ils sont annexés. Il est très rare que les autorités, dans leurs tournées officielles, s'arrêtent dans les « campements ». Ce sont les Pygmées qui doivent aller à leur rencontre dans le village officiellement reconnu.

Sur le plan économique, les Pygmées ne bénéficient presque jamais des redevances forestières, et ne profitent que rarement des bénéfices de l'exploitation des ressources forestières, en raison de la non-reconnaissance de leurs droits de riverain des forêts sous exploitation. Les campements ne bénéficient presque jamais des investissements réalisés dans le village.

Sur le plan social, les populations vivent dans une insécurité permanente, sous la menace d'une expulsion imminente, comme peuvent le confirmer les propos suivants d'un chef de campement :

« Quand nous sommes arrivés dans ce village, le chef nous a donné le terrain que nous occupons actuellement, nous pouvions cultiver n'importe où sans gêne. Mais depuis son décès, son fils, qui est devenu chef, nous pose beaucoup de problèmes : il nous empêche de cultiver et de construire d'autres maisons sur la terre qui est pourtant la nôtre. »

Sans infirmer cette allégation, la perception qu'ont les bantous des conflits fonciers est un peu plus nuancée, comme l'attestent le propos d'un chef de village bantou :

« Les Pygmées sont sous ma responsabilité. Mes parents les avaient adoptés et je ne comprends pas pourquoi on peut se mettre à discuter avec eux une terre qui nous appartient. Mon frère leur a suggéré de retourner en brousse puisqu'il voulait cultiver sur la terre occupée par les Pygmées. Ils ont refusé de le faire sous prétexte que les ossements de leurs ancêtres s'y trouvent. Nous les avons compris. Donc il n'y a pas de problème entre nous. »²⁰

²⁰ Ces propos sont tirés d'une étude sur les conflits fonciers chez les Bagyéli et les Bakola réalisée par le CED en 2004.

En somme, le manque d'infrastructures et d'accès aux services de santé et aux systèmes d'éducation appropriés, leur exclusion de la véritable participation à leur propre développement et le déni de leur droit à une culture et à une langue propres aggravent leur marginalisation et leur appauvrissement.

2.2. Les populations mbororo

Les Mbororo appartiennent au groupe des Fulani, l'un des plus importants groupes ethniques d'Afrique occidentale. Ils vivent dans au moins 18 Etats africains dont le Nigéria, le Niger, la Guinée, le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et le Cameroun. Le nombre de Mbororo au Cameroun est estimé à 1,85 million de personnes dont 120 000 à 130 000 d'entre eux vivent sur les prairies du plateau de Bamenda dans la province du Nord-Ouest. On les retrouve pratiquement dans toutes les provinces du pays.

Les Mbororo sont des éleveurs nomades dont la vie est liée au bétail et au pâturage. Boutrais dit des Mbororo que,

« isolés au milieu de pâturages difficiles d'accès, ces Peuls (Mbororo) de Tchabbal ont développé une véritable civilisation pastorale. Les autres Peuls les considèrent comme des gens à part, habitués au froid, à la pluie, et réputés pour leur richesse en bétail. Pourtant, les produits de l'élevage suffisent rarement à couvrir tous les besoins familiaux. Alors que les pasteurs sahéliens diversifient leurs activités dans l'agriculture et le commerce, les Mbororo de Tchabbal affirment souvent qu'ils ne connaissent que le travail auprès des animaux et ils s'avouent incapables de toute autre activité. »²¹

La vache représente pour les Mbororo non seulement une source de richesse, mais aussi et surtout une garantie de sécurité alimentaire et existentielle. Plus le troupeau est important et en bonne santé, mieux se portent les Mbororo.

Comme les Pygmées, le mode de vie des Mbororo est dynamique et s'adapte aux conditions d'un environnement en perpétuel changement. Dans le nord-ouest par exemple et en raison des fortes densités de population, le nomadisme traditionnel des Mbororo a fait place à la transhumance en réponse à la pression démographique dans cette région du pays qui se traduit

²¹ Boutrais, J., 1996.

par la restriction des aires de pâturage. L'agriculture y prend aussi une place de plus en plus importante comme source de revenu et comme moyen d'assurer l'autosuffisance alimentaire.



Jeune fille mbororo (© CED)

A l'exemple d'autres peuples autochtones d'Afrique, les Mbororo souffrent de la marginalisation de leur vie pastorale par les politiques officielles. Ils ont un très faible accès aux infrastructures sociales et doivent parcourir de très longues distances pour arriver au centre de santé ou à l'école la plus proche. Le taux d'analphabétisme reste très élevé en milieu mbororo, du fait entre autres du manque d'infrastructure scolaire et de l'inadaptation du système scolaire au mode de vie des Mbororo. Les parents eux-mêmes trouveraient très peu d'intérêts à envoyer leurs enfants à l'école.

Aujourd'hui les Mbororo du Cameroun vivent dans un état de précarité. Ils sont victimes de l'exclusion sociale de la part des agriculteurs sédentaires et des décideurs politiques. La sécurité foncière n'est pas garantie. Dans le nord-ouest en effet, les aires de pâturage sont régulièrement revendiquées et envahies par les agriculteurs en quête de terres agricoles plus fertiles. Ils sont toujours considérés comme « étrangers » sur des terres qu'ils occupent pourtant depuis plusieurs décennies. Ils doivent marchander, et souvent à prix fort, leur existence. En cas de conflit avec les agriculteurs, même lorsque ce sont les aires de pâturage

qui sont envahies et converties en terres agricoles par les agriculteurs, c'est toujours la faute du Mbororo et il doit payer le prix, quel qu'il soit. Il en résulte une réduction de la taille du bétail avec des conséquences dramatiques sur la qualité de vie de ces populations et sur leur capacité à faire face aux différentes sollicitations financières. On voit ainsi de nombreux Mbororo passer de propriétaires de bétail à bergers professionnels travaillant pour le compte d'autres propriétaires de bétail mbororo ou non.

Les discriminations et les préjugés sont monnaie courante chez les Mbororo du Cameroun et des nombreuses violations des droits de l'homme ont été rapportées et combattues par les organisations de défense de droit de l'homme et les organisations de défense des droits des peuples autochtones.²²

Au-delà de ce sombre tableau, les Mbororo essaient de s'organiser pour se prendre en charge eux-mêmes et pour défendre leurs droits humains collectifs et individuels. A travers MBOSCUDA, les problèmes des Mbororo ont un meilleur écho aussi bien sur le plan national qu'international. Cette association tente aussi d'apporter quelques solutions aux problèmes existentiels de ce peuple. Dans la province du Nord-Ouest, de nombreuses initiatives sont développées en vue de renforcer les capacités organisationnelles et économiques des populations et des communautés. Un système de micro-crédit facilite l'accès des femmes au financement des activités qu'elles ont elles-mêmes identifiées. MBOSCUDA apporte aussi une assistance légale aux populations et les aide à défendre leurs droits et à rechercher des solutions négociées aux conflits agriculteurs-éleveurs. MBOSCUDA apparaît ainsi comme une véritable organisation représentative des Mbororo et un partenaire incontournable dans la lutte contre la pauvreté chez ces populations.

On peut conclure au sujet de la situation des peuples indigènes et tribaux au Cameroun que la situation des Pygmées et celle des Mbororo sont semblables sous plusieurs rapports.

Ces peuples sont victimes de non-respect pour leurs droits fondamentaux et notamment l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Leurs modes de vie ne sont pas reconnus et par conséquent pas respectés. Tout au contraire ils sont considérés par les groupes dominants comme « arriérés, sous-développés, rétrogrades ou primitifs ». Ils n'ont pas accès aux services sociaux et leurs modes de vie sont menacés. Le droit à la liberté culturelle, c'est-à-dire le droit de vivre selon des normes qui leur sont propres, ne leur est pas reconnu. Les efforts de

²² Voir sur ce sujet les rapports de Survival international www.survival-international.org/fr/tc%20mbororo.htm et de Amnesty International, http://www2.amnesty.se/uaonnet.nsf/0/1b37a1f79_db9d49ac1256bd_70048c84b?OpenDocument.

développement engagés en leur faveur visent plutôt à les convertir aux modèles dominants sans prendre en considération leurs spécificités culturelles.

III. Les efforts nationaux de réduction de la pauvreté au Cameroun

Le Cameroun, à l'instar de la communauté internationale, a inscrit la réduction de la pauvreté au centre de ses préoccupations. Il a de ce fait souscrit avec 190 autres pays aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMDs), dont le premier vise justement l'éradication de la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015. Dans la perspective de la réalisation des OMDs et dans le cadre de l'initiative renforcée d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, les autorités camerounaises ont rédigé un document de stratégie de réduction de pauvreté qui a été approuvé par les conseils des directeurs de la Banque mondiale et du FMI en août 2003. Ce document intègre des éléments importants des OMDs et définit les priorités du gouvernement camerounais en matière de lutte contre la pauvreté. Le DSRP est organisé en 7 axes stratégiques parmi lesquels le secteur rural occupe une place de choix.

Le PNDP et le PSFE rentrent dans les composantes du document intégré de développement rural qui comporte d'autres programmes tels que le programme d'appui au développement communautaire. Notre intérêt pour le PNDP et le PSFE dans le cadre de cette étude tient de l'attention qu'ils portent aux peuples autochtones à travers les plans de développement des peuples autochtones.

3.1. Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP)

Mis sur pied par les institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) dans le cadre de l'initiative d'allègement renforcé de la dette des pays pauvres très endettés et soutenu par de nombreux autres bailleurs de fonds, le DSRP définit la stratégie nationale en matière de croissance avec un accent particulier sur la réduction de la pauvreté.

L'objectif ultime du DSRP est « *d'améliorer de façon durable et effective les conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté* », autrement dit, le DSRP contribuera à la réalisation des OMDs dont le premier est « *d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de Camerounais vivant au-dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim* » à l'horizon 2015.

Les 7 axes stratégiques du DSRP comprennent entre autres la promotion d'un cadre macro-économique stable ; le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ; la

dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux ; le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement ; l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC ; le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique ; l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

La mise en œuvre du DSRP devra se faire de façon participative. L'exécution²³ devra être placée sous la responsabilité d'un comité de supervision et de coordination de l'action gouvernementale pour le franchissement du point d'achèvement et du CTS (comité technique de suivi des programmes économiques) pour les aspects techniques. Des mesures de suivi et des indicateurs sont déterminés et comprennent le suivi d'exécution, le suivi d'impact et le suivi participatif.

De l'aveu de ses auteurs, le DSRP est évolutif et sera continuellement affiné au fur et à mesure que des nouvelles stratégies sectorielles sont élaborées et mises en œuvre. Il est donc à espérer que les recommandations de la présente étude seront prises en compte au cours d'une éventuelle révision du document et que les peuples autochtones et tribaux y seront associés.

3.2. Le Programme national de développement participatif (PNDP)

Le PNDP est un élément important de la stratégie du gouvernement camerounais de réduction de la pauvreté. Il vise à réduire sensiblement la pauvreté à l'horizon 2015 en assurant la prise en charge du développement du milieu par les communautés locales et les acteurs locaux, en améliorant l'accès aux services de base, la sécurité alimentaire et les revenus des populations et en améliorant la gouvernance locale. Le PNDP s'inscrit dans l'axe du développement local de la stratégie de développement rural du DSRP. Il a pour objectifs à moyen terme :

- de renforcer les capacités des communautés rurales et des communes ;
- d'apporter un appui technique et financier aux communautés rurales et aux communes ;
- de contribuer à la cohérence des interventions décentralisées ;

²³ A ce jour, le suivi participatif reste problématique.

- de créer des espaces de concertation et de planification participative favorisant les communautés.

Le PNDP comprend les quatre composantes suivantes :

- le fonds d'appui au développement des communautés rurales (FADCR) ;
- l'appui aux communes dans le processus progressif de décentralisation ;
- le renforcement des capacités au niveau local ; et
- la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation.

La mise en œuvre et le suivi du PNDP associeront un certain nombre d'organes aux niveaux national, provincial, communal et local (villageois). D'une durée de quinze ans, le PNDP se déclinera en trois phases dont la première entreprendra des activités dans les provinces du Nord, du Centre, de l'Ouest et du Sud. Pour ce qui est de la province du Sud, seules les communes rurales d'Akom II, de Campo et de Ma'an sont concernées.

3.3. Le Programme sectoriel forêt-environnement (PSFE)

Le secteur forestier constitue un des principaux supports de l'économie camerounaise. Le bois extrait annuellement des forêts représente environ 20,2 % des exportations, le plaçant ainsi au deuxième rang des produits d'exportation après le pétrole. Le secteur forestier au Cameroun contribue à près de 9 % du PIB.

Le Cameroun s'est doté au milieu des années 1990 d'une nouvelle politique forestière dont l'un des axes s'articule autour de la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois et la création des forêts communautaires. La mise en œuvre de cette politique forestière au cours des dix dernières années a fait apparaître de nombreuses difficultés au rang desquelles on peut noter l'absence d'un programme cohérent pour le secteur forestier. Les actions menées sont parcellaires, éclatées et souvent sans lien entre elles. La définition d'un PSFE qui apparaît comme un outil de mise en œuvre de la politique forestière vise à combler les lacunes ainsi identifiées.

Le PSFE a pour objectif global « *d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durables des ressources forestières et fauniques qui répondent aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures* ». Plus spécifiquement, le

programme vise une amélioration soutenue des conditions de vie des populations riveraines à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le PSFE s'inscrit dans la composante gestion des ressources naturelles de la stratégie intégrée de développement rural du DSRP.

Le PSFE est structuré en 5 composantes :

- gestion environnementale des activités forestières, comportant trois sous-composantes, y compris la réglementation environnementale et le mécanisme de financement, le monitoring environnemental, et l'information et la sensibilisation environnementale ;
- aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers avec 5 sous-composantes comme le zonage du territoire national, l'aménagement des forêts de production, la valorisation et la transformation des produits ligneux, la valorisation des produits forestiers non ligneux et le contrôle et suivi du contentieux ;
- conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques avec 8 sous-composantes dont le maintien de la diversité biologique à travers un réseau représentatif d'aires protégées national et régional, l'amélioration de la connaissance de la ressource, la promotion de l'accès des populations à la gestion des ressources fauniques et aires protégées, la conservation des aires protégées et de la faune, la contribution de la faune et des aires protégées aux économies locales et nationales, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel garantissant une gestion cohérente et concertée, la mise en place des mécanismes de financement durable pour les aires protégées au Cameroun et l'actualisation de la stratégie nationale de gestion de la biodiversité ;
- gestion communautaire des ressources forestières et fauniques avec 3 sous-composantes dont la foresterie communautaire, l'accès aux ressources et leur gestion, le reboisement et la régénération des ressources forestières et la gestion communautaire des ressources bois-énergie ; et
- renforcement institutionnel, formation et recherche.

Le PSFE, comme les autres programmes cités précédemment, est soutenu par des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale) et bilatéraux. Il est prévu pour durer dix ans en deux phases de cinq ans chacune. Il comporte en outre un plan de développement des populations pygmées.

IV. Stratégies de réduction de la pauvreté et peuples indigènes/ autochtones et tribaux

Cette section examine la place accordée aux populations/communautés autochtones dans les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun. Autrement dit, les efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun et notamment le DSRP, le PNDP et le PSFE ont-ils tenu compte de la situation particulière et de la spécificité culturelle des peuples indigènes/autochtones et tribaux?

4.1. Marginalisation des peuples indigènes/autochtones et tribaux dans le DSRP

Le DSRP ne fait aucune mention des peuples, populations, ou communautés autochtones. La seule référence aux Pygmées et Mbororo apparaît de façon furtive dans la section qui traite de la consultation des populations. Les Pygmées et les Mbororo se retrouvent avec les pêcheurs parmi les *groupes spécifiques* qui auraient été consultés. Le document ne définit pas non plus ce qui fait la spécificité de ces groupes. De plus, la définition et la perception de la pauvreté par ces peuples n'ont pas été explicitement mentionnées.

Dans les stratégies de réduction de la pauvreté exposées au chapitre 3 du DSRP, aucune mention n'est faite sur les droits des peuples autochtones ou sur des stratégies culturellement appropriées devant être mises en place pour faire face aux multiples problèmes des peuples autochtones que nous avons exposés précédemment.

4.2. Indigenous Peoples Development Plan (IPDP) : outil d'implication des peuples autochtones dans le PNDP et le PSFE ?

4.2.1. Champ d'application de L'IPDP

Le déficit dans la consultation des peuples autochtones et tribales dans le processus d'élaboration du DSRP semble être rattrapé dans le PNDP et le PSFE. La Banque mondiale a en effet joué un rôle déterminant dans le processus de formulation du PNDP et du PSFE. Elle participera de façon substantielle au financement de leur mise en œuvre. Sa contribution pour la mise en œuvre du PNDP est par exemple estimée à environ 50 millions de dollars US.

Ces deux programmes, essentiellement axés sur le monde rural, auront un impact important sur ces populations rurales en général et sur les peuples autochtones, indigènes ou tribaux. De ce fait, ils sont soumis aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale et en particulier la OD 4.20 relative aux peuples autochtones.

Le champ d'application de cette politique opérationnelle s'étend aux peuples autochtones et tribaux et autres minorités ethniques. Il faut entendre par là les « *groupes sociaux ayant une identité culturelle et sociale distincte de la société dominante et qui les rend vulnérables et susceptibles d'être marginalisés dans le processus de développement* ».

Cette définition des peuples indigènes et tribaux est similaire aux critères énoncés par la convention n° 169 de l'OIT (voir chapitre I), et à celle du groupe de travail d'experts de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les populations/communautés autochtones.

L'objectif de la Banque à travers cette directive opérationnelle est de veiller à ce que ses investissements respectent la dignité, les droits et la spécificité culturelle des peuples autochtones. Autrement dit, l'OD 4.20 vise à s'assurer que les projets financés par la Banque n'affectent pas négativement les communautés autochtones. Bien au contraire, celles-ci doivent pouvoir tirer des bénéfices économiques et sociaux culturellement compatibles.

De manière plus générale, la convention n° 169 de l'OIT, même si elle n'est pas ratifiée par le Cameroun, est reconnue comme le premier instrument juridique international sur les droits des peuples indigènes et tribaux. Cette convention peut être considérée comme référence dans les actions pour réduire la pauvreté des peuples indigènes et tribaux au Cameroun. Les principes fondamentaux de cette convention sont : le respect pour les cultures et modes de vie de ces peuples; la non-discrimination; et les principes de consultation et participation avec ces peuples dans les processus de développement, les processus législatifs et administratifs qui les concernent. La convention assure aussi le droit de ces peuples de décider de leurs propres priorités pour le processus de développement, et suppose que des mesures positives sont prises pour améliorer la situation des peuples indigènes et tribaux.

4.2.2. Contenu du plan de développement des peuples autochtones

Dans le cadre du PSFE et du PNDP, le plan pour le développement des peuples autochtones s'est construit autour de l'analyse des risques encourus par les populations dites Pygmées du Cameroun dans la mise en œuvre de ces deux programmes, et des mesures d'atténuation des

risques identifiés. Le plan définit également les mécanismes de participation de ces populations aux différentes instances de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNDP et du PSFE.

Les principaux risques identifiés dans le cadre du plan pour le développement des peuples autochtones sont : l'aggravation de la marginalisation; un accès encore plus limité aux services sociaux de base (école, soins de santé, eau potable, etc.) ; la perte du contrôle sur leurs terres ancestrales (cela n'est plus simplement un risque mais un fait.) ; la perte de l'identité sociale et culturelle ; l'aggravation de la dépendance vis-à-vis des peuples majoritaires dominants; la faiblesse des capacités pour défendre leurs droits.

De plus le faible accès à la citoyenneté (absence de cartes nationales d'identité, actes de naissance, etc.), la non-reconnaissance officielle des villages pygmées et la non-protection légale des territoires traditionnels pygmées sont autant d'obstacles au développement. Fort de ces constats, et dans la perspective de l'atténuation des risques identifiés et du respect de la spécificité culturelle et des droits des populations pygmées, l'IPDP s'articule autour de l'établissement des opportunités légales, techniques, financières, organisationnelles et culturelles égales pour les peuples autochtones.

4.2.3. Le caractère restrictif de l' IPDP

Les auteurs ou les commanditaires de ce plan ont malheureusement eu une perception restrictive de la notion de peuples indigènes et tribaux. Ils ont magistralement ignoré tous les peuples qui au Cameroun s'auto-identifient comme autochtones, tribaux ou minorité ethnique. Il en est ainsi des Mbororo, des Mafa, et autres Kirdi montagnards du nord du Cameroun pour ne citer que ceux dont la situation de marginalité est reconnue par les pouvoirs publics. Le plan ainsi développé s'est focalisé uniquement sur les populations dites pygmées, se réduisant ainsi à un plan de développement des Pygmées plutôt qu'à un véritable plan pour le développement des peuples autochtones. Il en a été de même pour l'IPDP développé dans le cadre du projet de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun en vue de l'exploitation du pétrole tchadien. Ce plan, une fois encore, a concerné très sélectivement les Pygmées bakola et bagyéli des arrondissements de Lolodorf, Bipindi et Kribi dans le sud-ouest du Cameroun, bien que les impacts négatifs de ce gigantesque projet pétrolier sur les Mbororo de la partie septentrionale du pays aient été documentés.

V. Mécanismes de consultation des peuples autochtones, ou indigènes et tribaux

Le principe de la consultation et de la participation des peuples autochtones, ou indigènes et tribaux dans les décisions, projets et programmes susceptibles de les affecter est de plus en plus admis par un certain nombre d'organisations internationales et de plus en plus souvent inscrit dans les lois nationales. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la convention n° 169 de l'OIT, l'OD 4.20 de la Banque mondiale, pour ne citer que ces instruments juridiques internationaux, reconnaissent aux peuples autochtones le droit d'être consultés et de participer à la direction des affaires publiques et à toute initiative susceptible de les affecter.

Comme référence juridique, il faut souligner que la consultation et la participation des peuples indigènes et tribaux dans les processus qui les concernent sont les principes fondamentaux de la convention n° 169 de l'OIT, et constituent la base conceptuelle de cette étude. Le droit d'être consulté est prescrit par l'article 6 de la convention n° 169 en ces termes :

1. En appliquant les dispositions de la présente convention, les gouvernements doivent :

a) consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement ;

b) mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent ;

c) mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à ces peuples et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin.

2. Les consultations effectuées en application de la présente convention doivent être menées de bonne foi et sous une forme appropriée aux circonstances, en

vue de parvenir à un accord ou d'obtenir un consentement au sujet des mesures envisagées.

Les principes de consultation et de participation évoqués dans la Convention n° 169 sont liés au droit, figurant lui aussi dans la convention, des peuples indigènes et tribaux de décider leurs propres priorités pour le processus de développement (article 7.1)

5.1. Consultation des peuples autochtones et tribaux dans le DSRP

Deux types de mécanismes complémentaires de consultation ont été utilisés au cours de l'élaboration du DSRP. Premièrement, les autorités ont procédé à une analyse quantitative de la pauvreté, suivie de l'analyse qualitative matérialisée par les consultations dites participatives.

S'agissant de l'analyse quantitative de la pauvreté, les travaux menés visaient une évaluation de l'ampleur de la pauvreté ainsi que l'identification de ses caractéristiques et de ses déterminants. Pour y arriver, les autorités se sont inspirées des résultats des deux enquêtes camerounaises auprès des ménages (Ecam I 1996 et Ecam II 2001). De façon concrète, ces travaux tenaient à mettre à jour les statistiques en matière de pauvreté.

Au cours de l'évaluation qualitative, le type d'informations recherchées était relatif aux définitions de la pauvreté, à leurs indicateurs, aux stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté. Cette évaluation qualitative a été marquée par des consultations participatives réalisées en plusieurs phases. C'est donc pour mieux élaborer des stratégies efficaces de lutte contre ce fléau qu'il a été organisé à l'intention des intellectuels, des représentants de la société civile, des différentes catégories sociales et des peuples spécifiques, des réunions, des séminaires ou des entretiens. Il s'est donc agi de l'opération la plus participative jamais réalisée au Cameroun. Plusieurs types d'acteurs y auraient pris une part active, depuis les pouvoirs publics, les partenaires au développement jusqu'aux communautés rurales, en passant par les parlementaires et autres élus locaux, les organisations de la société civile, les opérateurs économiques, les organisations socioprofessionnelles, des comités de développement, les congrégations religieuses, etc.

Il est également fait mention de la consultation des diverses associations de jeunes et de femmes, des enfants de la rue, des personnes handicapées des groupes dits spécifiques parmi lesquels on compterait les Mbororo, les Pygmées et les pêcheurs. Ces consultations

participatives, en même temps qu'elles ont permis d'apprécier les perceptions qu'ont les populations de la pauvreté, auraient aidé au recensement des stratégies de réduction de la pauvreté telle que formulées par celles-ci.

Au regard de ce qui précède, le processus de rédaction du DSRP semble avoir été effectivement très participatif avec l'implication de pratiquement tous les acteurs intéressés à la réduction de la pauvreté. Les populations de tous les 58 départements ont été consultées. Elles ont eu l'occasion de faire part de la manière dont ils perçoivent la pauvreté et de donner les indicateurs de celle-ci. Voir annexe 2 du document où les indicateurs de la pauvreté identifiés sont regroupés par province. A la lecture de cette annexe, on pourrait se demander si le souci de synthèse a dilué certaines spécificités relevées au niveau des départements, ou si seuls les points de vue des groupes majoritaires et dominants ont été pris en compte.

5.2. Quelques faiblesses du mécanisme de consultation des population dans le DSRP

Il convient toutefois de relever que la méthodologie utilisée dans ces consultations populaires n'a pas été précisée. On sait tout simplement que :

« une centaine de facilitateurs et rapporteurs, provenant à la fois de la société civile et de l'administration publique et répartis au sein de 16 équipes, a ainsi été imprégnée de la méthodologie des consultations au cours du séminaire de lancement des deuxièmes consultations participatives... »²⁴

De même, parmi les personnes consultées, on ne peut distinguer la proportion des ruraux et encore moins le nombre d'autochtones pygmées ou bororo. Le texte se contente de parler de la consultation des populations spécifiques parmi lesquelles figurent les « Pygmées et Mbororo ».

Le processus participatif de préparation du DSRP a fait l'objet d'un certain nombre de critiques aussi bien de la part de la société civile camerounaise que des observateurs internationaux. Lagarde résume les critiques en ces termes :

« Il ne s'est donc jamais vraiment agi d'un véritable travail de collaboration, mais plutôt d'un exercice imposé réalisé pour pouvoir atteindre le point de décision, dans des conditions mélangeant vitesse et précipitation. Insistons toutefois sur le fait que l'artificialité de ce processus n'est sans doute pas particulière au Cameroun ni aux

²⁴ Annexe 2 DSRP.

méthodes utilisées dans ce pays, mais qu'elle relève plus du calendrier extrêmement tendu imposé par les IBW, où un certain nombre d'exercices devaient être menés pour valider des étapes obligatoires pour arriver au point de décision. Là encore, on retrouve le paradoxe auquel sont confrontés de nombreux pays en développement obligés de se plier à un certain nombre de figures imposées selon un calendrier souvent prédéterminé pour obtenir des financements, le pays s'exécute sans qu'une réflexion et une appropriation propres n'aient le temps de voir le jour... Il ressort donc de ces différents éléments que les faiblesses du processus participatif, à la fois dans son organisation par le gouvernement mais aussi dans son déroulement précipité, n'ont pas véritablement permis à la population de s'exprimer en profondeur sur les différentes questions. La contribution à la réflexion dans chacun des secteurs a donc de fait été limitée... »²⁵

Nos investigations sur le terrain, aussi bien chez les Mbororo que chez les Pygmées, confirment plutôt les observations de M. Lagarde. Il nous a aussi été donné de constater qu'aucune organisation représentant ou travaillant avec ces populations n'a été associée au processus de consultation²⁶.

Les populations dites Pygmées n'ont pas la même capacité organisationnelle que les Mbororo. Toutefois il existe des associations de Baka dans les arrondissements de Lomié et Abong Mbang, notamment ASBAK et CADDAP. Aucune de ces deux organisations ne se souvient avoir été consultée au cours de la préparation du DSRP. Pratiquement toutes les personnes rencontrées dans les communautés Baka à Djoum, Lomié, Yokadouma ou Bagyéli à Bipindi et Akom II ne semblent avoir jamais entendu parler de DSRP, sinon dans les médias.

S'agissant toujours des Pygmées, aucune des organisations travaillant avec ces populations et regroupées au sein d'un réseau RACOPY n'a été impliquée dans le processus de consultation populaire. Ce réseau compte pourtant une vingtaine d'organisations ayant une bonne expérience de travail avec les populations baka, bakola ou bagyéli et sont basées pour la plupart dans les sites où vivent ces populations.

Leur implication ou celle de MBOSCUDA aurait certainement permis de favoriser une meilleure expression de ces populations qui comptent parmi les plus pauvres du pays et dont

²⁵ Lagarde, 2003.

²⁶ Les Mbororo ont créé depuis 1996 une association nationale chargée entre autres de défendre les droits, les intérêts des Mbororo et de promouvoir leur culture. Cette association, MBOSCUDA, dispose d'un siège à Yaoundé et d'un bureau très actif à Bamenda, dans la province du Nord-Ouest. Cette association compte plus de 10 000 membres. Ni à Yaoundé, ni à Bamenda, les responsables de MBOSCUDA n'ont été associés à un quelconque processus de consultation dans le cadre de la préparation de DSRP.

la marginalisation constitue une véritable préoccupation aussi bien pour les populations elles-mêmes que pour les organisations qui les représentent ou travaillent avec elles.

Si la préparation du DSRP n'a pas tenu compte de la spécificité culturelle des peuples autochtones, tel ne semble pas avoir été le cas pour la préparation du PSFE et du PNDP.

En raison des exigences de la Banque mondiale et notamment de sa politique opérationnelle 4.20 relative aux peuples autochtones, un programme spécifique pour le développement des peuples autochtones a été préparé dans le cadre du PSFE et du PNDP. Ces programmes visent essentiellement à atténuer les risques auxquels ces populations pourront être exposées dans la mise en œuvre de ces programmes.

En dépit de l'omission des autres peuples indigènes/autochtones et tribaux dans le processus de l'élaboration de l'IPDP, on peut considérer qu'il y a eu tentative de correction de la marginalisation des populations pygmées dans le processus de préparation du DSRP et la prise en compte de leur spécificité culturelle dans la mise en œuvre du PNDP et du PSFE. En effet l'objectif du PDPP est « *d'assurer que le processus de développement favorise le respect total de la dignité, les droits de la personne et la culture des populations autochtones, c'est-à-dire des populations pygmées camerounaises* »²⁷.

Le processus de préparation du PDPP a lui aussi été participatif. Il a impliqué la consultation des administrations publiques compétentes (MINAS, MINEPAT), les projets de développement ou de conservation opérant en milieu pygmée, les ONG (CERAD, SNV, INADES Formation), y compris les membres du RACOPY et les associations d'autochtones. Des Baka et Bakola auraient été également consultés au sein de leurs communautés respectives. Des rencontres auraient ainsi été organisées dans 5 campements baka et bagyéli dans les départements du Haut Nyong et de l'Océan respectivement. Les thèmes abordés au cours de ces rencontres avec les populations concernaient aussi bien les impacts potentiels et les mesures d'atténuation des initiatives de développement que les expériences de gestion des forêts communautaires, les relations Pygmées/Bantou, et les différents résultats attendus du PNDP.²⁸

Selon l'auteur du PDPP, les consultations directes avec les populations concernées dans les 5 communautés ont pris la forme de réunions avec l'ensemble des populations présentes. Des

²⁷ Voir les termes de référence de l'étude de formulation du plan de développement des peuples pygmées du PNDP.

²⁸ Pour plus de détails voir le document final du PDPP sur les sites web de la Banque mondiale ou du PNDP www.pndp.org.

rencontres spécifiques auraient été aussi organisées avec des jeunes et des femmes de ces communautés. Bien que la langue de communication ne soit pas mentionnée dans cette démarche de consultation des populations baka, bagyéli et bakola, elle aurait pu être culturellement appropriée si la consultation n'avait été «*hâtive et beaucoup trop partielle*»²⁹. La distribution géographique ainsi que la durée de la mission de formulation du programme illustrent bien la partialité de la consultation et des résultats qu'on peut en tirer. En effet les 5 communautés consultés dans les seuls arrondissements de Bipindi, Akom II et Lomié ne sauraient représenter la diversité des situations que vivent les Baka, Bagyéli et Bakola sur l'ensemble du territoire national.

²⁹ Les ONG et associations autochtones réunies au sein de RACOPY ont fait une analyse critique du PDPP dans laquelle elles se sont inquiétées du mécanisme de consultation qui selon elles n'a pas permis une meilleure expression des populations. Le contenu du programme reflète cette faible consultation. Ces organisations ont fait des propositions qui n'ont malheureusement pas été prises en compte dans le document final.

VI. Concepts et indicateurs indigènes de la pauvreté et concordance avec les indicateurs nationaux de la pauvreté

6.1. Quelques indicateurs nationaux de la pauvreté au Cameroun

Le chapitre 2 du DSRP est consacré aux caractéristiques de la pauvreté au Cameroun. Il reconnaît que la pauvreté est un phénomène complexe qui a plusieurs dimensions. Une double approche quantitative et qualitative a permis d'en dégager quelques caractéristiques.

Sur un plan purement quantitatif et monétaire, la consommation totale annuelle des ménages a été retenue comme indicateur du niveau de vie et a permis de déterminer le seuil de la pauvreté. Il a été ainsi évalué à 231 547 FCFA en 2001. Cela correspond à un indice de pauvreté de 40,2%. Cette situation est bien évidemment variable d'une région à l'autre, d'une zone agro-écologique à l'autre. L'incidence de la pauvreté est ainsi plus élevée en zone rurale (49,9% contre 22,1% en zone urbaine). En zone rurale il est plus important en zone forestière (55,4%)³⁰. On évalue également le niveau de pauvreté d'un Etat ou d'un individu par le niveau de ses revenus. On dit donc de quelqu'un qu'il est pauvre si ses revenus sont en deçà d'un certain seuil nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires. La Banque Mondiale établit ce seuil à 1 ou 2 dollars US par jour. Au Cameroun, 17,1% de la population vit en deçà de 1 dollar EU par jour contre 50,6% vivant en deçà de 2 dollars EU par jour.

Du point de vue du développement humain, le Cameroun avec ses 16 millions d'habitants³¹ figure parmi les pays les plus pauvres de la planète. Il est classé 61^e parmi les 95 pays en développement avec un indice de pauvreté humain de 39,9% et un indice de développement humain de 0,64. Ce qui le classe 141^e pays sur 177 en 2004. Le PNB en 2002 était estimé à 26,84 milliards de dollars EU, soit un PIB par habitant de 2000 dollars EU, tandis que 42% de la population est privée d'accès à un point d'eau aménagé. Soixante dix-neuf pour-cent de la population totale a un accès aux soins de santé. L'espérance de vie des Camerounais à la naissance est estimée à 46,8 ans, le taux de mortalité infantile est estimé en 2002 à 95‰³².

En plus de l'aspect matériel, la pauvreté se mesure aussi au plan national par le niveau d'accès des populations aux services et infrastructures sociales tels que l'école, la santé, les routes,

³⁰ Pour plus de détails voir le chapitre 2 du DSRP.

³¹ La population du Cameroun est constituée de 51% de femmes et plus de la moitié vit en zone rurale. C'est une population jeune dont 42,4% est âgée de moins de 15 ans.

³² Toutes ces données sont tirées du rapport mondial sur le développement humain 2004 du PNUD. Elles sont comparables, à quelques nuances près, à celles publiées par la Banque africaine de développement dans le rapport sur le développement de l'Afrique en 2004.

l'électricité, l'eau potable, etc. On parlera par exemple du taux de scolarisation, du taux d'encadrement dans l'enseignement primaire, ou du taux de mortalité, de la couverture vaccinale ou encore du taux de malnutrition chronique³³. *Il apparaît clairement que les indicateurs de la pauvreté au plan national sont essentiellement quantitatifs. Ils font abstraction de l'analyse des causes profondes de la pauvreté.*

Dans le cadre des consultations participatives préalables à la rédaction du DSRP au Cameroun, il apparaît que la pauvreté est perçue par les populations aussi bien dans sa dimension matérielle qu'au niveau de l'accès aux services sociaux. Aussi les populations ont-elles défini la pauvreté comme étant « *le manque de ressources financières pour satisfaire les besoins essentiels* »; mais aussi comme « *la difficulté d'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux produits de première nécessité, le manque de routes, de moyens de communication...* ».

Cette perception de la pauvreté est selon les auteurs du DSRP comparable aux caractéristiques de la pauvreté telles que mises en évidence par les méthodes quantitatives, notamment les enquêtes camerounaises auprès des ménages.

Dans le cadre des consultations participatives les populations ont également identifié des facteurs d'appauvrissement qui contribuent à les maintenir dans l'état de pauvreté qu'elles décrivent. Il s'agit :

- du déficit d'infrastructures routières qui est à l'origine de l'enclavement de régions entières ;
- l'absence d'une politique d'accompagnement des paysans à la suite de la libéralisation des filières agricoles;
- la mauvaise gouvernance caractérisée entre autres par la corruption, l'impunité, le fait qu'on tente de monnayer les services publics ;
- l'insuffisance des infrastructures et équipements dans les secteurs sociaux ;
- les problèmes agro-écologiques tels que les sécheresses, les oiseaux migrateurs, les problèmes d'eau, l'accès à la terre, les conflits agriculteurs-éleveurs, etc. ; et
- le dysfonctionnement social dont la dégradation de l'esprit de solidarité, la dépravation des mœurs, le renforcement du tribalisme, l'insécurité liée au grand banditisme, etc.

³³ Voir chapitre 2 du DSRP.

Les peuples autochtones et tribaux définissent-ils et caractérisent-ils la pauvreté de la même façon? Quelles différences ou quelles similitudes y a-t-il entre leurs perceptions de la pauvreté et ses indicateurs, et ceux des autres populations? Est-ce que les indicateurs identifiés au niveau national sont adéquats pour prendre en compte les perceptions et les indicateurs des peuples indigènes et tribaux?

6.2. Concepts et indicateurs indigènes de la pauvreté

Différents peuples et différentes cultures ont des perceptions différentes des notions de pauvreté, de richesse ou de bien-être. Le contexte socio-économique influe également sur la définition de la pauvreté. Nous avons pu observer sur le terrain que, pour les peuples autochtones et tribaux, la pauvreté est un phénomène tout aussi complexe. Elle a un visage matériel qui s'exprime en termes de dénuement total et en termes de manque de revenus nécessaire à la satisfaction des besoins de subsistance.

La pauvreté chez les autochtones a aussi un visage socio-culturel et se traduit par l'incapacité d'assumer ses choix culturels.

Ainsi, les Baka de Yokadouma ou de Moloundou, qui dépend encore très fortement de la forêt et de ses ressources pour sa survie, aura une perception différente de la pauvreté que les Bagyéli de Kribi qui s'est assez « *urbanisé* » et chez qui la pratique de l'agriculture est de plus en plus importante ou encore de l'éleveur nomade mbororo.

6.2.1. Perception de la pauvreté par les populations mbororo

Les Mbororo distinguent deux éléments essentiels dans la définition de la pauvreté, il s'agit de la disponibilité en bétail et en terre perçue comme aire de pâturage. Les Mbororo sont des pasteurs nomades qui pratiquent un élevage extensif dont les besoins en terre de pâturage sont importants. Il ne s'agit plus forcément du nomadisme (péjorativement interprété comme un déplacement désordonné des populations d'un endroit à l'autre) surtout dans les zones de forte densité de population comme dans la province du nord-ouest du pays. Ici les Mbororo sont plus ou moins sédentaires, et seuls les animaux effectuent des déplacements saisonniers à la recherche de l'eau et des pâturages. C'est ce qu'on appelle la transhumance. Ainsi donc, tout ce qui peut porter atteinte à la croissance qualitative et quantitative du troupeau ou limiter l'accès à la terre est forcément un facteur d'appauvrissement. Une femme Mbororo du département de la Menchum à Wum l'a exprimé en ces termes « *notre vie est attachée à la*

terre et au bétail et notre survie dépend de la vache et de la terre ». Au-delà de l'accès à la terre, il est surtout question de la sécurité foncière dont les Mbororo ont besoin dans un contexte de croissance démographique et des pressions foncières de plus en plus fortes.

Les Mbororo ont ainsi défini le pauvre comme étant quelqu'un qui n'a pas un cheptel important et/ou qui ne dispose pas de suffisamment de terre pour faire paître ses animaux. Dans ces conditions, les jeunes ne peuvent plus se marier et émigrent vers les grandes villes à la recherche d'un travail qui n'est pas toujours facile à trouver. Les jeunes gens y exercent des petits métiers ou même deviennent tout simplement des vagabonds, alors que les filles se livrent à la prostitution. On assiste alors à une désagrégation du tissu social et à la menace du VIH/sida et autre IST. La pauvreté se manifeste aussi par la malnutrition, le faible accès à l'éducation, aux soins de santé, la dégradation des pâturages (invasion par la fougère), l'absence ou le faible accès aux infrastructures d'élevage, les conflits récurrents entre les agriculteurs et les éleveurs, le faible accès à l'eau potable, l'insécurité foncière, la diminution du cheptel, etc.

Les Mbororo ont aussi identifié les conflits agriculteurs-éleveurs comme étant des facteurs d'appauvrissement. En effet, en cas de destruction des cultures, même lorsque celles-ci se trouvent sur des aires de pâturage, les dédommagements exigés sont souvent disproportionnés par rapport aux dégâts réellement subis. De même, lorsque les agriculteurs envahissent les aires de pâturages et détruisent les espèces fourragères plantées par les Mbororo, ils sont toujours fautifs et appelés à réparer des préjudices qu'ils n'ont pas commis. Le coût de ces compensations est souvent évalué à plusieurs têtes de bétail. A Bamenda cette situation est résumée par les propos suivants :

« We have no rights here. We are always considered as strangers even after 50 years of settlement. We suffer from destruction of pastures and farms and we live constantly on bribery. »

La diminution du cheptel affecte différemment les hommes et les femmes mbororo. Les hommes se reconvertissent pour certains en bergers salariés avec pour corollaire des conditions de travail difficiles et des salaires dérisoires. D'après ce qu'affirme un Mbororo rencontré au cours de cette étude, *« when we look after some body else's cows, we are paid only 30 000 FCFA to look after a herd of 100 cows for 5 months, and if they cause destruction to the crops, we do not get paid »*. Chez les femmes mbororo, la perte du troupeau signifie perte de la principale source de revenus qu'est la vente du lait et du beurre. Cela se traduit

aussi par les déficits alimentaires chez les enfants pour qui la principale source de protéine est justement le lait de vache.

On observe aussi à la suite de la destruction des économies des Mbororo un phénomène qui semble avantageux pour les femmes. En effet, la réduction ou même la destruction du cheptel s'accompagne d'une reconversion des femmes dans les activités agricoles. Les travaux agricoles ont l'inconvénient d'être pénibles, surtout pour des femmes qui n'en ont pas l'habitude, mais ils contribuent à leur assurer une certaine autonomie financière. Elles sont en effet maîtresses de leurs productions agricoles et en disposent comme elles l'entendent, ce qui n'est souvent pas le cas des productions animales dont le contrôle est assuré par les hommes.

6.2.2 Perception de la pauvreté par les populations pygmées

Chez les Pygmées aussi, le pauvre c'est celui qui n'a rien, qui ne mange pas à sa faim, qui n'habite pas une maison confortable, mais aussi qui n'a pas de femme ou de mari, qui n'est pas bien habillé, etc. Les Baka utilisent l'expression *mandate* pour traduire leur état de dénuement. Elle signifie littéralement qu'il n'y a rien, « *pas de nourriture, pas de viande en forêt, pas de vêtements, pas de marmites ni d'assiettes, pas de sel, pas d'argent, etc.* ». Pour beaucoup d'entre eux, ces indicateurs matériels de la pauvreté ne sont en réalité que la partie visible de l'iceberg. C'est à ce niveau que le contexte socio-culturel devient intéressant dans la perception de la pauvreté par les Pygmées; elle est liée à la nature des économies locales, et surtout au mode de vie.

Dans la zone de Bipindi-Kribi par exemple, en plus des indicateurs matériels, la pauvreté se lit aussi dans un certain nombre d'indicateurs qui traduisent non seulement les changements intervenus dans les modes de vie, mais aussi les problèmes qui accompagnent ces changements. Il s'agit par exemple du manque de terre en raison des conflits fonciers, du manque d'outils agricoles et de pêche, de la malnutrition, de l'insuffisance alimentaire, du manque de moyens financiers et de sources de revenus, etc.

Cette région se caractérise par une sédentarité plus importante des Bagyéli. Ils sont en effet plus sédentaires que nomades et l'agriculture est en voie de devenir l'activité économique principale. Cette sédentarisation s'accompagne malheureusement de nombreux conflits fonciers entre les Bagyéli et les populations Bantou qui sont propriétaires coutumiers des terres situées le long de la route principale.³⁴ Ces indicateurs de la pauvreté sont similaires à

³⁴ Dans un rapport de consultation du consortium pétrolier en charge de la construction du pipeline Tchad-Cameroun, on peut lire ce qui suit : « *land tenure was a problem in 8 of the 23 settlements visited. Especially*

ceux des Baka qui vivent le long des grands axes routiers comme à Abong Mbang ou à Djoum.

Dans les conditions de sédentarité marquées par le développement de l'agriculture, la pauvreté se caractérise aussi par les relations de vassalité entre les Pygmées et « leurs maîtres » bantou. Les premiers constituent une force de travail bon marché et corvéable à souhait comme le confirment ces propos entendus dans un village baka consulté dans le cadre de étude :

« Les Bantous savent qui fait le champ et qui fait la chasse. On a constaté que quand les Bantous veulent nous contacter, ils sortent de chez eux très tôt le matin et viennent nous forcer de partir avec eux. Ils ne nous laissent même pas le temps de déjeuner. Quand tu refuses ce sont les problèmes qui commencent et ils t'en gardent rancune... ».

La situation n'est pas différente chez les Bageyli dans l'arrondissement d'Akom II, où

« les Bantous parfois nous prennent notre gibier parce qu'ils savent que nous n'avons pas de carte nationale d'identité pour nous plaindre. Le troc que nous faisons avec eux nous maintient dans une dépendance perpétuelle ».

Dans ces conditions, la pauvreté affecte plus les femmes que les hommes. Celles-ci assurent désormais presque seules les charges du ménage et supportent un surcroît de travail en raison du rôle déterminant qu'elles assument dans les activités agricoles. Cette situation crée un déséquilibre³⁵ dans les relations hommes-femmes, caractérisé par une plus forte dépendance des dernières vis-à-vis des premiers. On comprend dès lors que les Pygmées considèrent que le pauvre est celui ou celle qui n'a pas de mari pour abattre et défricher ses champs ou qui n'a pas de femme pour produire des vivres nécessaires à la survie de la famille.

Par contre les populations pygmées qui gardent une certaine proximité/intimité avec la forêt et qui vivent dans ou autour des aires protégées ou dans des concessions forestières (comme à Djoum, Akom II, Lomié et Yokadouma) ont identifié, en plus de ce qui est décrit plus haut, des indicateurs plus spécifiques de la pauvreté. Il est vrai qu'elles perçoivent la pauvreté au

those settlements near the road or close to the Bantu village often had problems. In fact, it appears as if rights to land of pygmies are only valid as long as the Bantu villagers do not need it. » Le CED a lui aussi bien documenté les problèmes fonciers des Pygmées le long du tracé du pipeline Tchad-Cameroun.

³⁵ La société traditionnelle pygmée a la particularité d'être très égalitaire et les femmes y sont particulièrement respectées en raison du pouvoir qu'elles auraient de contrôler par des rites qui leur sont propres les activités de chasse dont les hommes sont responsables. La diminution de la chasse entraîne par conséquent l'effritement de ce pouvoir.

premier degré comme un état de dénuement total, *mandate*. Mais aussi, elles mettent un accent tout à fait particulier sur leurs relations à la forêt et sur leur participation aux processus de prise de décision relative à la gestion de la forêt et des ressources. Ainsi les Baka et les Bagyéli de ces régions sont pauvres parce qu'ils n'ont plus accès à la forêt et à ses ressources, parce qu'on décide de créer des aires protégées sur leurs territoires ancestraux sans leur demander leur avis, parce que ces espaces sont gérés sans tenir compte d'eux et parce qu'ils sont exclus du partage des bénéfices de l'exploitations forestière et de la conservation³⁶. Dans la région de Yokadouma, en particulier autour du parc national de Lobeke, les Baka ont mentionné que le fait de ne pas être autosuffisant sur le plan alimentaire et la faible capacité de se soigner étaient des indicateurs supplémentaires de la pauvreté. Selon un homme Baka rencontré au cours de cette étude, en effet,

« quand nos parents vivaient là- bas (dans le parc national), ils avaient tout ; même si quelqu'un tombait gravement malade, on prenait quelque chose pour le soigner. Maintenant la loi nous interdit d'y accéder.... ».

Un autre Baka consulté renchérit en disant :

« si tu ne fais pas la cueillette, tu ne peux pas avoir du savon ; si tu ne fais pas la pêche, tu ne peux pas manger du sel ; si tu ne cultives pas le plantain pour vendre tu ne peux pas acheter des vêtements. Je suis sale et sans habits parce que je ne fais rien. On m'a déjà défendu d'entrer dans la forêt. Elles [les organisations de conservation] ont choisi l'endroit où il y a beaucoup de viande, beaucoup d'ignames sauvages »³⁷.

Ici les causes de la pauvreté sont liées aux « perturbations causées à la forêt par tous ces étrangers qui l'ont envahie³⁸ » et qui les empêchent d'y accéder librement. On dit ici « qu'il existe beaucoup de lois qui interdisent tout actuellement... la forêt n'a plus rien et on ne veut plus nous voir là-bas alors que nous ne sommes pas ceux qui ont détruit et qui continuent de détruire la forêt. »

³⁶ La législation forestière du Cameroun prévoit qu'une partie de la rente forestière doit être redistribuée au profit des populations riveraines des forêts sous exploitation. Un rapport récent commandité par Forest Peoples Project (une ONG britannique) et non encore publié révèle que les Baka sont complètement exclus de la distribution de la rente forestière ainsi que de la distribution des retombées de la conservation qui proviennent des redevances payées par le safari. Ils sont tout aussi exclus de la gestion des forêts communautaires, comme le montre un article de Samuel Nguiffo publié à l'occasion de la conférence ministérielle sur le processus AFLEG (African Forest Law Enforcement and Governance) tenue à Yaoundé en octobre 2003.

Des Baka de Djoum ont dénoncé cette marginalisation et cette discrimination dont ils sont victimes dans un discours adressé aux autorités lors d'une fête culturelle organisée en août 2004 avec le soutien du CED.

³⁷ Voir le film réalisé par FPP intitulé *Indigenous Peoples and Protected Areas : From principles to practice*. www.forestpeoples.org.

³⁸ Les exploitants forestiers, les organisations de conservation et autres safaris constituent ce que les Baka considèrent comme les étrangers qui ont envahi la forêt.

Au regard de tout ce qui précède, on peut dire qu'il y a quelques similitudes entre les indicateurs nationaux de la pauvreté et ceux des peuples autochtones, ou indigènes et tribaux notamment quant aux aspects matériels et financiers. Le taux de scolarisation a été clairement identifié par les deux communautés comme indicateur de la pauvreté. Dans plusieurs endroits, les Pygmées baka ou bagyéli ont relevé que « *nous sommes pauvres parce que nos enfants ne vont pas à l'école* ». Ils estiment en effet qu'ils sont dominés et exploités parce qu'ils sont sous-scolarisés. Il en est de même du niveau de vie qui s'exprime ici en termes de précarité de l'habitat ou de la sécurité alimentaire, de faible accès aux soins de santé, à l'eau potable etc. Par contre, les indicateurs nationaux de la pauvreté font abstraction des aspects socio-culturels de la pauvreté, ne font aucune référence aux questions touchant les droits fondamentaux des populations, ni à la dégradation de l'environnement ou aux relations intercommunautaires qui sont pourtant déterminants dans la définition d'une stratégie efficace pour la réduction de la pauvreté de ces peuples.

C'est-à-dire que les indicateurs nationaux de la pauvreté, au-delà de l'absence des données fiables, ne rendent pas totalement compte de la situation particulière des peuples autochtones et sont par conséquent inefficaces dans la conception des stratégies de réduction de la pauvreté de cette composante de la société nationale.

VII. Stratégies indigènes/autochtones et tribaux de réduction de la pauvreté

Le chapitre 3 du DSRP définit la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Outre les aspects macroéconomiques, le renforcement du secteur rural constitue un élément important de cette stratégie. Cela est d'autant plus compréhensible que la pauvreté affecte plus durement les populations rurales qui ont « *une place de choix et un rôle moteur dans l'économie* ». Plusieurs programmes seront mis en place dans cette perspective et notamment le PNDP, le PSFE et le PADC.

Au moins pour le PNDP et le PSFE, une analyse de risque pour les populations pygmées existe. Une telle analyse devrait se faire pour les Mbororo et les autres communautés autochtones ou indigènes et tribales du Cameroun. Au-delà de l'analyse des risques, il semble indispensable de prendre en compte les stratégies des autochtones dans tous les efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun.

La promotion et la protection des droits individuels et collectifs des peuples autochtones et tribales sont apparues comme un préalable sans lequel aucun développement n'est possible et la marginalisation et donc l'appauvrissement de ces peuples, pourraient s'aggraver.

Les stratégies développées par les populations se fondent sur les mêmes contours que les indicateurs de la pauvreté tels qu'elles les ont identifiés. Il s'agit donc d'apporter des solutions appropriées et durables aux différentes questions soulevées dans le cadre de ce travail.

7.1. Stratégies mbororo de réduction de la pauvreté

Les Mbororo articulent leurs stratégies de réduction de la pauvreté autour de trois éléments essentiels, à savoir la reconnaissance et la sécurisation de leurs droits collectifs d'accès à la terre, la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, et l'amélioration des conditions d'élevage. Si ces trois conditions sont réunies, il va sans dire que les questions d'éducation, de santé, et de sécurité alimentaire s'en trouveront améliorées.

Pour beaucoup de Mbororo, la sécurisation foncière doit aller au-delà de la délimitation des aires de pâturage et consister en l'établissement des titres fonciers individuels et collectifs. Elle devra aussi aller de pair avec le contrôle de l'expansion de l'agriculture industrielle (culture industrielle du thé dans la province du Nord-Ouest du Cameroun) et des ranchs privés, laquelle expansion se fait aux dépens des populations mbororo.

De plus, les Mbororo ont identifié un certain nombre d'actions qui sont susceptibles d'encourager et de développer l'élevage bovin extensif tel qu'ils le pratiquent et d'améliorer leurs conditions de vie. Il d'agit notamment de :

- l'amélioration des pâturages (réhabilitation, enrichissement, etc.). Les Mbororo disposent dans ce sens d'un savoir en termes d'ethnobotanique qui pourrait bien être valorisé. L'efficacité de cette mesure repose sur une politique claire de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, marquée par une délimitation consensuelle des espaces agricoles et des aires de pâturage ;
- l'amélioration de la qualité et l'accroissement de la quantité du cheptel par le développement d'infrastructures d'élevage telles que l'approvisionnement en eau, les centres de soins pour animaux, les centres de vaccination. Cet aspect représente le parent pauvre du DSRP, malgré l'importance des taxes sur le bétail payées chaque année par les éleveurs ;
- l'accès aux infrastructures et services sociaux de base dans le respect de leurs modes de vie. Il s'agira par exemple de rapprocher l'école et les centres de santé des communautés mbororo comme le fait avec un certain succès MBOSCUA dans certaines communautés mbororo, d'approvisionner les communautés mbororo en eau potable pour les hommes et pour le bétail, etc. Dans le domaine de la santé, un accent devrait être mis sur les soins de santé primaires et surtout sur la santé de la reproduction pour le plus grand bénéfice des femmes ;
- l'appui aux activités agricoles qui contribuent à une certaine autonomie financière des femmes. Dans ce domaine, la diversification des productions et plus particulièrement la culture des légumineuses peut contribuer à l'alimentation en protéine, compensant ainsi les pertes dues à la diminution de la consommation du lait de vache ;
- le développement de l'artisanat mbororo est susceptible de valoriser le savoir-faire des femmes et peut contribuer à l'amélioration de leurs revenus, assurant ainsi une plus grande autonomie financière ;
- le renforcement des capacités des organisations représentatives des Mbororo afin d'assurer la représentation de ceux-ci dans les processus de prise de décision sur les questions susceptibles de les affecter d'une façon ou d'une autre.

7.2. Stratégies pygmées de réduction de la pauvreté

Les approches paternalistes de développement des peuples autochtones ont montré leurs limites. Pendant plusieurs décennies, en effet, les « développeurs » ont eu la prétention de mieux connaître que les Pygmées eux-mêmes leurs problèmes de développement et les solutions appropriées. Très peu d'attention a été accordée à ce que ces peuples avaient à dire. Cette façon de faire a plongé les Pygmées dans une sorte d'attentisme qui rend très difficile tout processus de consultation véritable et qui pourrait limiter les stratégies de développement à une liste interminable de besoins du genre : « *construisez-nous des maisons, construisez-nous des écoles, donnez-nous des outils agricoles* ». Dans certains cas, les stratégies individuelles ont tendance à primer sur les stratégies collectives et communautaires.

Toutefois, après des discussions approfondies avec ces populations sur les différents sites de la consultation, nous avons noté que, pour les Pygmées comme pour les Mbororo, la question de la reconnaissance et de la sécurisation des droits collectifs d'accès à la terre et aux ressources forestières est tout aussi importante et s'inscrit dans l'ordre des priorités de ces populations. Pour les Pygmées vivant à proximité des aires protégées et des concessions forestières, la question des droits fonciers se pose surtout en termes de restitution des territoires ancestraux confisqués et affectés soit à l'exploitation forestière industrielle, soit à la conservation de la biodiversité ou à l'agro-industrie. Le fait que ces terres soient classées domaine forestier permanent³⁹ les soumet à une vie dans l'illégalité permanente, et les livre ainsi à la merci des agents de conservation et autres concessionnaires forestiers.

Par contre, dans les régions où les Pygmées sont de plus en plus sédentaires, on assiste à une exacerbation de la stigmatisation et à une aggravation des conflits fonciers. Une parfaite illustration en est donnée par le cas d'un village bagyéli où les terres qu'occupent ces populations depuis plusieurs décennies ont été presque totalement vendues par les Bantous voisins, ne laissant aux Bagyéli que la solution du déguerpissement.

³⁹ Le domaine forestier camerounais est subdivisé en deux : le domaine non permanent sur lequel les populations locales sont autorisées à mener leurs activités, mais que les populations bantoues se sont appropriés en vertu de la coutume, et le domaine forestier permanent qui est destiné à demeurer forêt et sur lequel sont sises les aires protégées et les concessions forestières. Dans cette dernière catégorie, l'accès des populations locales, y compris les autochtones, est fortement contrôlé ou même interdit.

Pour ces populations, toute stratégie de réduction de la pauvreté qui se veut durable doit passer nécessairement par la reconnaissance de leurs droits à la liberté culturelle entendue comme le droit pour un peuple d'exister et de vivre conformément à ses propres choix⁴⁰.

Il s'agira alors de fonder le développement des Pygmées sur des priorités qu'ils auront eux-mêmes identifiées. Il se dégage des consultations menées avec les Pygmées que les principaux axes de réduction de la pauvreté doivent s'articuler principalement autour des points suivants :

- reconnaissance et respect des droits fonciers et accès aux ressources forestières. La formulation de cette revendication est sans équivoque : « *nous voulons avoir une libre circulation en forêt pour y mener nos activités* », « *bien faire la chasse et vendre le gibier pour avoir de l'argent* ». Pour les populations vivant à proximité des grandes agglomérations, il s'agit de leur reconnaître des droits sur des espaces sur lesquels elles vivent et où elles sont toujours considérées comme étrangères : « *tout ce qui est autour de nous appartient aux Bantous, il devient difficile d'avancer parce que la situation des terrains et des maisons est très préoccupante* ».
- l'amélioration de l'agriculture dans les endroits où ces peuples n'ont plus des droits à l'utilisation de la forêt, et sont les sujets des pressions extérieures pour les sédentariser.
- accès à la citoyenneté et à la justice. Pour beaucoup de Pygmées, l'accès à la justice et à la citoyenneté sont intimement liés. Ils estiment qu'ils sont victimes de nombreuses exactions dont ils ne peuvent pas se plaindre parce qu'ils ne disposent pas de carte nationale d'identité. Nous avons été témoins (pendant cette étude) d'un cas où des membres de la famille d'un Baka victime d'un accident de circulation mortelle ont eu beaucoup de peine à se faire indemniser, tout simplement parce qu'ils n'ont pas d'actes de naissance prouvant leur filiation avec la victime de l'accident.
- renforcement des capacités organisationnelles afin d'assurer une représentation effective des populations dans les processus de prises de décision « *avant nous ne savions quoi faire, maintenant nous comprenons la nécessité de nous mettre ensemble pour faire connaître nos doléances* ».⁴¹
- participation effective à la planification et à la gestion des ressources forestières. Toutes les décisions relatives à la gestion des ressources forestières sont toujours imposées d'en haut, et les populations les subissent sans possibilité d'en modifier le

⁴⁰ Sur le sujet de la liberté culturelle, voir le dernier rapport sur le développement humain 2004 du PNUD qui est intitulé à juste titre *La liberté culturelle dans un monde diversifié*.

⁴¹ Témoignage d'un Baka rencontré au cours des consultations dans le cadre de cette étude.

contenu. La participation se résume dans ces cas à l'information des populations sur leurs devoirs de respecter les décisions prises au niveau central. Les Baka par exemple disent : « *il faut nous informer, nous laisser parler ; ne pas nous demander de nous taire* ». ⁴² Ils souhaitent par exemple être consultés par les sociétés d'exploitation industrielle de bois avant toute opération d'exploitation forestière sur leurs territoires ancestraux en vue d'un accord sur la protection des essences forestières ayant une grande valeur socio-culturelle pour les Baka comme le moabi (*Baillonela toxisperma*) ou le sapelli (*Entandophragma cylindricum*).

- partage équitable des bénéfices de l'exploitation forestière et de la conservation de la diversité biologique. L'exclusion du partage des bénéfices de la gestion des ressources dont sont victimes les populations pygmées, est un corollaire de la non-reconnaissance de leurs droits sur des espaces qu'ils ont pourtant occupés depuis des millénaires.
- compensation pour les terres allouées aux entreprises agro-industrielles
- accès culturellement approprié aux infrastructures et services sociaux de base. Les Pygmées ont aussi relevé que l'accès à l'école, aux soins de santé, à l'eau potable et le désenclavement de leurs communautés sont des éléments importants de la stratégie de réduction de la pauvreté. S'agissant de l'eau potable, il a été par exemple souligné que : « *si nous avions de l'eau ici, nous tomberions moins malades, ce qui permettra de lutter contre la pauvreté* ».

⁴² Idem.

VIII. Les effets des programmes de réduction de la pauvreté sur les communautés autochtones ou indigènes et tribaux

L'évaluation de l'impact des efforts de réduction de la pauvreté sur les communautés autochtones, ou indigènes et tribales est prématurée tant ils sont encore relativement récents. Le DSRP a été adopté en 2003 et sa mise en œuvre a à peine un an d'expérience. Il en est de même du PNDP dont la phase pilote d'une durée de trois ans est non seulement limitée dans l'espace mais surtout a connu un certain retard dans sa mise en œuvre. On pourrait dire que le PNDP se met encore en place. Lors des consultations des peuples autochtones sur le terrain, il nous a été donné d'observer que le PNDP, du moins dans l'arrondissement d'Akom II qui constitue l'un des sites pilotes dans la province du Sud-Est, encore en phase d'identification des éventuels partenaires de la société civile. Par contre, les différents axes stratégiques du PSFE sont mis en œuvre depuis plus de dix ans avec l'adoption de la nouvelle politique forestière du Cameroun. Seul le plan pour le développement des populations pygmées reste en hibernation.

Ce chapitre n'a pas pris en compte de nombreuses initiatives développées par des ONG et autres associations qui sur le terrain essaient avec plus ou moins de succès de contribuer à la réduction de la pauvreté chez les autochtones, sans toujours avoir le soutien politique dont ils ont besoin.

8.1. Impacts du DSRP sur les peuples autochtones, ou indigènes et tribaux

Le rapport d'évaluation de la première année (avril 2003-mars 2004) de la mise en œuvre du DSRP indique des progrès importants dans le processus de réduction de la pauvreté au Cameroun. De nombreuses initiatives engagées au cours de cette année auraient permis d'améliorer les conditions de vie des populations. La production agricole aurait augmenté, améliorant ainsi les revenus des populations rurales. On estime que plus 66 000 projets dont 40 000 au profit des organisations paysannes ont été financés. Par ailleurs, 65 pisciculteurs ont reçu des alevins d'une station d'alevinage créée à cet effet. Des routes rurales ont été aménagées, l'accès à l'éducation ainsi que l'accès aux soins de santé ont été améliorés. Il n'est pas certain en lisant ce rapport que les peuples autochtones, en particulier les Pygmées et les Mbororo, aient bénéficié à un niveau ou à un autre des milliers de projets qui ont été financés dans le cadre des fonds PPTE. Aucune mention n'est faite des efforts investis dans le développement des activités traditionnelles de ces populations. On pourrait en conclure que la

tendance à la marginalisation et à la discrimination des peuples indigènes et tribaux s'est maintenue dans la phase de mise en œuvre du DSRP. MBOSCUDA s'est refusé à soumettre des propositions de projet au CTS en raison de la complexité et des aléas des procédures. Elles paraissent inaccessibles à leurs yeux et donc pas dignes d'intérêt. Le seul projet en vue de l'amélioration de l'élevage qui aurait pu être bénéfique aux Mbororo du nord-ouest n'a tout simplement pas été financé.

8.2. Impacts du PSFE sur les communautés autochtones

Les effets de la mise en œuvre de la politique forestière sur les Pygmées par contre sont bien connus et bien documentés. Ils peuvent se résumer tout simplement en marginalisation, discrimination et appauvrissement. Il faut noter qu'aucune action n'a encore été mise en œuvre pour atténuer les impacts du PSFE sur les populations Pygmées, malgré l'existence d'un plan de développement des Pygmées approuvé par le gouvernement et ses partenaires au développement.

8.2.1. Marginalisation

Les pygmées ne sont impliqués à aucun niveau des processus de prise de décision affectant leur milieu de vie. Le zonage de la forêt, l'allocation des concessions forestières et la création des aires protégées se font sans consultation des populations les plus touchées par ces initiatives. Cela est contraire aux normes internationales en la matière mais aussi à certaines dispositions de loi forestière, notamment celles relative aux consultations des populations locales lors du classement des massifs forestiers⁴³. Cette marginalisation est illustrée par les propos d'un Bagyéli rencontré dans le cadre de cette étude « *Nous ne savons pas ce que c'est que la réserve, on ne nous a pas dit, on ne nous a pas demandé notre avis* »⁴⁴. De plus, dans la province de l'est du Cameroun, les mécanismes de gestion participative⁴⁵ du parc national

⁴³ Lire à ce sujet l'excellent ouvrage édité par John Nelson et Lindsay Hossack, *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, qui traite en détail sur la base des études de cas dans plusieurs pays africains des contradictions entre les principes relatifs à la protection des droits des populations autochtones et la pratique de la conservation. Trois cas ont été étudiés au Cameroun avec les Baka du parc national de Lobeke et du Dja et les Bagyéli du parc national de Campo Ma'an.

⁴⁴ Voir aussi John Nelson (2004). *Conservation de la biodiversité et populations locales en Afrique centrale* : Réconcilier les droits des populations locales et la conservation des écosystèmes. Ou encore Nelson et Tchoumba (2003), « Pipelines, Parks and People, Bagyéli document land use near Campo Ma'an National », in *Cultural Survival Quarterly*, Volume 28, issue 1.

⁴⁵ Les gestionnaires des aires protégées de la partie sud-est du pays ont mis sur pied des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire et des comités de valorisation des ressources fauniques. Les Baka sont très faiblement ou pas du tout représentés dans ces comités, et ne bénéficient que très peu des retombées de la chasse

de Lobéké mis en place pour faciliter et favoriser l'implication/participation des populations locales dans la gestion des aires protégées n'incluent pas les populations Baka qui dans certains cas représentent près des deux tiers de la population totale.

8.2.2. Discrimination

Le partage des bénéfices de l'exploitation forestière ou de la conservation de la diversité biologique se fait de façon discriminatoire. Les Pygmées en sont totalement exclus. A ce jour, aucun projet n'a été effectué au profit de ces populations.

Les procédures d'accès aux forêts communautaires sont extrêmement complexes et ne profitent qu'aux populations bantoues. Une seule forêt communautaire a été attribuée aux Pygmées du Bosquet dans l'arrondissement de Lomié. La gestion de cette forêt communautaire n'a pas été convenablement encadrée. Elle n'est plus en activité et a plutôt contribué à créer des conflits au sein de la communauté bénéficiaire.

8.2.3. Appauvrissement

L'exploitation forestière industrielle détruit les moyens d'existence des populations pygmées alors que la création des aires protégées les prive sans compensation de leur territoire ancestral duquel elles tirent tous les produits et éléments nécessaires à leurs subsistance.

Le modèle de gestion forestière qui est actuellement promu est une véritable menace pour la survie même des peuples pygmées et de leur culture intimement liée à la forêt.

Tous ces problèmes ont cependant le seul mérite de faire prendre conscience aux Pygmées de la nécessité de s'organiser pour se prendre eux-mêmes en charge et de défendre leurs droits et assurer ainsi leur survie.

positive. De plus les limites des ZICGC sont fixées sans consultation préalable de ceux-ci. Il en résulte de nombreux conflits entre ces populations et les gestionnaires du parc.

IX. Conclusion et recommandations

Les peuples indigènes et tribaux sont peu ou pas consultés dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Il en résulte une faible intégration de leurs préoccupations, de leurs aspirations et de leurs droits dans les efforts de lutte contre la pauvreté au Cameroun.

Les peuples autochtones sont aussi restés contre leur gré à l'écart des mécanismes de suivi et d'évaluation des efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun.

Lorsque des projets ou programmes spécifiques sont développés à leur profit comme c'est le cas avec le programme de développement des Pygmées, ils ne sont pas informés de leur contenu et leur mise en œuvre est toujours en retard par rapport aux autres programmes. Ils sont développés sans véritable concertation avec les peuples concernés, d'où un certain déphasage observé entre les programmes de développement et les aspirations profondes des peuples autochtones.

Les actions de développements proposées visent très souvent plus une assimilation de ces peuples ou mieux leur conversion aux modes de vie dominant qu'une véritable intégration dans le respect de la spécificité culturelle des peuples indigènes et tribaux. Ainsi le Pygmée « développé » ou « civilisé » c'est celui qui est devenu agriculteur, qui vit comme les autres et qui ne vit plus de la chasse et de la cueillette. Des efforts sont de ce fait investis dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé sans tenir compte des droits fondamentaux de ces populations et selon des approches qui ne sont pas culturellement appropriées⁴⁶.

Les efforts de réduction de la pauvreté des peuples indigènes et tribaux n'auront de sens que si le droit à la liberté culturelle leur est reconnu. Abéga parle de droit à la différence si ceux-ci sont acteurs de leurs développements et en définissent les orientations.⁴⁷

Aussi les recommandations suivantes peuvent être faites :

- les efforts nationaux de réduction de la pauvreté doivent intégrer les perceptions et les stratégies des autochtones et adopter à leur égard une approche basée sur la reconnaissance de leurs droits collectifs en tant que peuples avec leurs spécificités culturelles ;

⁴⁶ Le plan de développement des peuples autochtones vulnérables élaboré dans le cadre du projet pétrolier Tchad-Cameroun illustre parfaitement cette approche du développement des peuples autochtones. Ses principaux axes d'intervention sont effectivement l'agriculture, l'éducation et la santé dont la mise en œuvre ne tient pas compte des problèmes particuliers des populations, notamment ceux liés à l'accès à la terre.

⁴⁷ Abéga, 1998.

- les efforts nationaux de réduction de la pauvreté doivent prendre en compte les modes d'utilisation des terres et ressources des peuples indigènes et tribaux, y compris celles des peuples nomades et des agriculteurs itinérants ;
- les efforts nationaux de réduction de la pauvreté doivent intégrer une approche basée sur les droits de l'homme fondamentaux, en particulier les droits des peuples autochtones/indigènes et tribaux qui sont internationalement reconnus ;
- il est important de disposer des données désagrégées, actualisées et fiables sur les peuples indigènes et tribaux, collectées sur la base des indicateurs autochtones de la pauvreté. Des études appropriées doivent donc être menées pour mieux connaître les peuples autochtones et leurs aspirations qui ne sont pas figées afin d'en tenir compte dans les efforts nationaux de réduction de la pauvreté ;
- Les peuples indigènes et tribaux doivent être consultés et participer activement à la définition de leurs priorités de développement, à sa mise en œuvre et à son suivi et évaluation ; et
- leurs savoirs traditionnels doivent être identifiés et intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté⁴⁸.

Il est en effet reconnu que, pour être efficaces, la consultation et la participation des populations autochtones doivent procéder d'une véritable volonté politique de reconnaître leurs droits tels que régis par des instruments juridiques internationaux⁴⁹. De plus elle devra s'articuler autour des éléments essentiels suivants :

- Formation des intervenants sur les questions des droits des populations autochtones tels que régis par les conventions internationales et régionales pertinentes ;
- Formation des administrations publiques et autres acteurs intervenant en milieu autochtones et aux techniques de communication culturellement appropriées ;
- Renforcement des capacités organisationnelles des peuples autochtones et appuyer ceux-ci dans la formulation de leurs préoccupations et de leurs intérêts, pour qu'ils puissent participer de manière égale dans les processus qui les affectent ;

⁴⁸ Voir les recommandations du séminaire sur le *Multiculturalisme en Afrique : comment réaliser une intégration pacifique et constructive dans des situations intéressant les minorités et les peuples autochtones*, tenu à Arusha en Tanzanie du 13 au 15 mai 2000.

⁴⁹ La convention n° 169 de l'OIT, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, etc.

- Faire intervenir dans les processus de consultation des organisations autochtones et/ou autres organisations (ONG) ayant une expérience avérée de collaboration et de communication avec ces populations ;
- Renforcement des capacités et recours à utilisation des experts autochtones dans les processus de consultation des communautés autochtones.

Bibliographie

Abéga S. C., 1998, *Pygmées Baka, le droit à la différence*. INADES Formation Yaoundé Cameroun.

Amnesty International, <http://www.amnesty.org>.

Bank Information Center, *Negative Effects of the Chad-Cameroon Pipeline Project on the Mbororo Indigenous People*, avril 2003.

Barume A.K. *Cadre légal pour la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun*, Organisation internationale du Travail, 2005.

Biesbrouck K., 1999. "Agriculture among equatorial African hunter-gatherers and the process of sedentarization; the case of the Bagyéli in Cameroon", in Biesbrouck K., Elders S., Rossel G. (eds.), *Central African hunter-gatherers in a multidisciplinary perspective: Challenge elusiveness*. Research School for Asian, African and Amerindian studies (CNWS). University of Leiden, 1999.

Bigombe Logo, P., « Les Pygmées et les programmes de développement au Cameroun, repenser les approches et responsabiliser les Pygmées », dans *Mutations*, août 2004, Centre pour l'environnement et le développement, Rapport de la quatrième édition du Libandi célébré à Miatta (Djougou).

Boutrais J., 1996. *Hautes terres d'élevage au Cameroun*. IRD, collection études et thèses.

CED, RFUK & FM 2003. *Forest Management Transparency, Governance and the Law: Case studies from the Congo Basin*. Préparé pour la conférence ministérielle AFLEG.

Feiring B. and MRG partners, *Indigenous Peoples and Poverty: The cases of Bolivia, Guatemala, Honduras and Nicaragua*, Minority Rights Group International, février 2003.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Groupe de travail sur les minorités, sixième session 22-26 mai 2000. *Rapport du séminaire sur le thème « Le multiculturalisme en Afrique : comment réaliser une intégration pacifique et constructive dans les situations intéressant les minorités et les peuples autochtones », tenu à Arusha (République de Tanzanie) du 13 au 15 mai 2000.* UN Doc. E/CN.4/Sub.2/AC.5/2000/WP.3.

Lagarde M., *Politique sectorielle et Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) : le cas de la santé au Cameroun.* ASPROCOP décembre 2003. <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/et008.html>.

Leunkeu Rosette. *Les conflits fonciers chez les Bakola et Bagyéli de la région de Kribi et Campo*, CED, août 2004.

Louis, F.J., Garcia-Calleja, J.M., Zekeng, L., Rouet F., Louis J.P., et Salla, R., *HIV seroprevalence among Bantous and Pygmies in South Cameroon : a comparaison study at four years' interval (1990-1993)*, OCEAC Vol.26 N°2 Juin1993.

Ndumbe, P.M., Achou, G., Biwole, M., Lobe V., et Ayuk-Takem, J., « Infections among Pygmées in the Eastern province of Cameroon », in *Medical Microbiologie § Immunologie* 182(6), 281-4, 1993.

Nelson J., *Conservation de la biodiversité et populations locales en Afrique centrale : réconcilier les droits des populations locales et la conservation des écosystèmes.* Opportunités pour la 5^e CEFDHAC (mai 2004).

Nelson J., et Hossack L. (Eds), *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique.* Forest Peoples Project, Morton in Marsh.

Nelson J. et Tchoumba B., « Pipelines, Parks and People, Bagyéli document land use near Campo Ma'an National », dans *Cultural Survival Quarterly*, Volume 28, issue 1, avril 2003.

Nkoumbele F., Koppert G., Ngima Mawoung G., *Draft report on the IPP consultations in the Kribi-Lolodorf area, June 28 to August 04, 2001*, Douala, septembre 2001.

République du Cameroun, MINEPAT, *Indigenous People (Pygmy) Development Plan for the Participatory Community Development Programme* (rapport final préparé par Kai Schmidt-Soltau), mai 2003.

République du Cameroun, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, août 2003.

République du Cameroun, *Progress report on the Implementation of the PRSP April 2003 – March 2004*, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2004/cr04334.pdf>.

Survival international www.survival-international.org/fr/tc%20mbororo.htm.

The World Bank Group, *Operational Directive (OD) 4.20 on Indigenous Peoples*, septembre 1991.

Union africaine, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Rapport du groupe de travail d'experts de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les populations/communautés autochtones, présenté en vertu de la Résolution sur les droits des populations/communautés autochtones en Afrique*, adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples lors de sa 28^e session ordinaire.

UNDP, *Human Development Report 2004: Cultural liberty in today's diverse World*
www.undp.org.

Annexes

Annexe 1

Termes de référence : Etude sur la participation des peuples indigènes et tribaux dans les efforts pour la réduction de la pauvreté au Cameroun

Informations générales

Malgré le fait qu'il y a un manque général de données désagrégées, il est généralement reconnu que les peuples indigènes et tribaux vivent dans des conditions de pauvreté plus extrêmes que la plupart des autres groupes dans leurs pays ou dans presque tous les pays du monde. Par conséquent, ils sont affectés par des mauvaises conditions de santé et ont très peu d'accès aux services de base. Leurs communautés sont affectées par la désintégration sociale, le conflit, le déplacement massif au dehors de leurs communautés, etc.

De l'autre côté, les peuples indigènes et tribaux ont leurs propres cultures, leurs propres perceptions de la pauvreté et du bien-être, ainsi que leurs propres stratégies pour la réduction de la pauvreté. Cependant, ces perceptions et stratégies qui sont culturellement spécifiques ne sont pas prises en compte dans des stratégies nationales de réduction de pauvreté. Cette situation traduit la marginalisation générale de ces peuples.

Bref, le défi posé par ces peuples aux processus de développement est double : d'un côté, les peuples indigènes et tribaux ont les mêmes droits au développement, aux ressources, et aux services que les autres groupes de la population nationale et, de l'autre côté, il faut reconnaître la possibilité que leurs aspirations en ce qui concerne le développement, les ressources et les services soient différentes de celles des autres peuples. Donc, les stratégies pour le développement devront être conçues pour surmonter la marginalisation de ces peuples et pour respecter leurs droits. Cela ne peut-être réalisé que par la consultation et la participation des peuples concernés, conformément aux dispositions de la convention n° 169.

En reconnaissant le défi posé par les peuples indigènes et tribaux pour le développement, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a décidé de se concentrer sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMDs) à sa prochaine session au mois de mai 2005. Cette session se concentrera en particulier sur les OMDs qui concernent la pauvreté et l'éducation. Dans le même ordre d'idées, le Programme focal de l'OIT pour la promotion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Déclaration) est en train d'élaborer un « audit ethnique » des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dans 15 pays, pour évaluer le niveau de la prise de conscience des questions qui concernent les peuples indigènes et tribaux dans ces stratégies. Les résultats de l'« audit ethnique » seront présentés à l'Instance permanente des Nations Unies en mai 2005.

Afin de renforcer ces efforts, mais non pas de les faire une deuxième fois, le projet PRO 169 de l'OIT a conçu une initiative pour :

- documenter les perceptions qu'ont les peuples indigènes et tribaux de la pauvreté et leurs stratégies pour réduire la pauvreté. La documentation identifiera les similarités et les différences entre les perceptions des peuples indigènes et tribaux et les stratégies et les efforts nationaux pour la réduction de la pauvreté.
- faciliter le développement des recommandations pour la consultation et la participation de ces peuples dans les initiatives nationales afin de réduire la pauvreté.

Cette initiative est conçue comme un projet à court terme pour faciliter la présentation des résultats et des recommandations à la prochaine session de l'Instance permanente en mai 2005. Cette session se focalisera sur les OMDs concernant la pauvreté et l'éducation. Cependant, le projet envisage aussi un processus à long terme en se focalisant sur la mise en œuvre des recommandations pour s'assurer que les peuples indigènes et tribaux peuvent participer et être consultés dans les efforts pour la réduction de la pauvreté.

Deux études de cas seront préparées pour cette initiative : une sur le Cambodge, et l'autre sur le Cameroun. Les objectifs immédiats de ladite initiative ont été incorporés dans la planification et la préparation d'un projet à long terme au Cambodge et sont aussi liés aux activités en relation avec les peuples indigènes et tribaux en cours au Cameroun. L'objectif de

développement sera poursuivi à travers des interventions de projet à long terme qui seront conçues en 2005.

Objectifs

Objectif de développement

Les peuples indigènes et tribaux sont consultés d'une manière appropriée, et ils participent pleinement aux processus et stratégies nationales afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les ODMs dans les pays sélectionnés.

Objectifs immédiats

- Contribuer aux discussions nationales pour promouvoir les stratégies de réduction de la pauvreté appropriées aux besoins des peuples indigènes et tribaux dans deux pays en préparant des études de cas sur les perceptions de la pauvreté qu'ont ces peuples. Ces études comprendront des recommandations sur la consultation et la participation de ces peuples dans les processus qui les concernent.
- Contribuer au travail de l'Instance permanente dans son mandat qui consiste à fournir des conseils au système des Nations Unies sur les questions autochtones (dans ce cas les conseils concernent la mise en œuvre des OMDs) et à l'initiative en cours de l'OIT (programme de déclaration) de mener un « audit technique » des DRSP dans les pays sélectionnés.
- Examiner le niveau de participation des peuples indigènes et tribaux dans la formulation du DRSP au Cameroun.
- Analyser la pertinence du DRSP du Cameroun pour les peuples indigènes et tribaux.
- Formuler des recommandations sur la consultation et la participation de ces peuples dans le processus de réduction de pauvreté (pour contribuer à un atelier national sur les questions autochtones).

- Identifier les besoins de renforcement de capacité des peuples indigènes et tribaux dans leurs participations au processus du DSRP (cela peut inclure le renforcement de capacité pour des peuples indigènes et tribaux, des gouvernements, des ONGs et d'autres acteurs concernés).

Il est entendu que ces objectifs ne peuvent être réalisés qu'à long terme. La réussite des objectifs immédiats servira de base pour un processus à long terme pour l'établissement des mécanismes réguliers pour la consultation/participation de ces peuples dans la réduction de pauvreté dans les deux pays sélectionnés.

Produits de la recherche

- 1 rapport national – en français et en anglais – qui décrit les efforts nationaux pour réduire la pauvreté. Ce rapport présentera les perceptions de la pauvreté et les réflexions sur la réduction de la pauvreté des peuples indigènes et tribaux. Il identifiera les possibilités d'établir des mécanismes pour la consultation/participation de ces peuples dans les efforts pour réduire la pauvreté aux divers niveaux.
- 1 discussion au niveau national où les représentants des peuples indigènes et tribaux, le gouvernement, les donateurs, les agences des Nations Unies et les autres groupes concernés pourront discuter les conclusions et les recommandations de l'étude.

Méthodologie

Des consultations participatives constitueront la méthodologie principale. Elles auront lieu dans les communautés indigènes ou tribales, et recueilleront les points de vue des femmes et hommes indigènes/tribaux sur les questions clés. Le consultant entreprendra les tâches suivantes :

- consultations culturellement appropriées avec des communautés des peuples indigènes et tribaux sélectionnés pour solliciter leurs points de vue sur :
 - les concepts de pauvreté des peuples indigènes et tribaux ;

- les indicateurs de pauvreté des peuples indigènes/tribaux ;
 - les stratégies des peuples indigènes et tribaux pour lutter contre la pauvreté ;
 - les effets des programmes de réduction de la pauvreté sur les communautés indigènes et tribales ;
 - la consultation et la participation dans les efforts au niveau national pour combattre la pauvreté ; et
 - l'utilisation des connaissances traditionnelles de ces peuples dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté.
- Recherche au niveau national sur :
 - les données disponibles (y compris des données désagrégées) sur la pauvreté dans les communautés des peuples concernés ;
 - les stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté (DSRPs) ;
 - la convenance des indicateurs nationaux de pauvreté ; et
 - les mécanismes pour la consultation et la participation des peuples indigènes et tribaux dans les stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté.

Le consultant travaillera avec des experts indigènes et tribaux pour entreprendre l'étude et en particulier pour les consultations dans les communautés de ces peuples. La méthodologie pour les consultations avec les communautés indigènes et tribales et les critères pour sélectionner ces communautés seront développées par le consultant, en consultation avec ces experts.

La méthodologie et le plan du travail pour tout engagement seront convenus avec l'OIT avant le commencement de la recherche.

Les consultations avec les communautés indigènes/tribales se feront dans une langue appropriée.

Le rapport national final donnera un aperçu simple des similarités, des différences, et des lacunes entre les efforts actuels pour réduire la pauvreté au Cameroun et les points de vue des

peuples indigènes et tribaux sur la pauvreté. Le rapport sera rédigé en français et en anglais et traduit dans les autres langues nationales et autochtones.

Les consultations avec les communautés autochtones

Des consultations participatives constitueront la méthodologie principale. Ces consultations auront lieu dans les communautés indigènes ou tribales, et recueilleront les points de vue des femmes et hommes indigènes/tribaux sur les questions clés.

Les différences culturelles entre les diverses communautés indigènes ou tribales au Cameroun nécessiteront diverses techniques et méthodologies pour faire des consultations avec elles. Dans ce cas, le **CED** entreprendra des *consultations séparées* avec les Baka, Bagyéli, Mbororo, et autres groupes des peuples indigènes et tribaux au Cameroun pour faciliter des contributions à l'étude.

Les consultations avec les communautés concernées :

- auront lieu sur place dans les provinces habituelles des peuples indigènes et tribaux ;
- seront conduites dans une langue appropriée ;
- utiliseront les méthodes appropriées pour assurer que les objectifs des consultations seront compris par les communautés concernées ; et
- se feront avec les femmes et les hommes des communautés concernées.

Les lieux des consultations seront *choisis en accord avec l'OIT*.

Engagement des personnes ressources

Le CED engagera, si nécessaire, un consultant expérimenté pour prendre en charge les tâches spécifiques. L'organisation consultera les communautés et organisations des peuples

indigènes et tribaux aux divers niveaux. Elle consultera aussi les départements appropriés du gouvernement et des donateurs avant de compléter le rapport final. Le CED et les personnes ressources responsables de la mise en œuvre de l'étude participeront à l'atelier national pour discuter entre autres choses des conclusions et des recommandations de l'étude.

Si le CED ne dispose pas dans ses effectifs de personnel compétent pour entreprendre des consultations avec tous les groupes concernés, il engagera des personnes ressources des communautés indigènes ou tribales. L'engagement des personnes ressources, pour les consultations dans les communautés autochtones, *sera convenu avec l'OIT* selon les critères suivants pour chaque personne ressource :

- connaissance de la langue de la communauté en question ;
- capacité d'entreprendre les consultations culturellement appropriées avec les communautés concernées ; et
- capacité de solliciter les points de vue des communautés autochtones sans les imposer aux communautés concernées.

Annexe 2

Note méthodologique

I Introduction

La constitution de la république du Cameroun affirme dans son préambule que l'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi. Ces deux notions de minorité ethnique et peuples autochtones restent controversées. Même en l'absence de définition des notions de minorité et d'autochtones, il est généralement admis que « les peuples autochtones et les minorités en Afrique étaient unis à leurs terres et leurs ressources ancestrales par des liens spirituels profondément ancrés dans l'histoire, que, dans de nombreux pays, ces groupes étaient tenus à l'écart de la vie politique et du processus de développement et qu'ils subissaient les conséquences de politiques nationales ne prenant pas en compte leur spécificité culturelle ». Les caractéristiques des peuples autochtones telles que décrites précédemment se rapprochent de celles énoncées dans la convention n° 169 de l'OIT. Au Cameroun, plusieurs groupes ethniques revendiquent le statut d'autochtone. Au rang de ceux-ci figurent en bonne place les peuples dites Pygmées. Notre étude portera donc essentiellement sur ces populations qui répondent également le mieux aux caractéristiques énoncées précédemment. Le statut d'autochtone est d'ailleurs implicitement reconnu aux peuples pygmées à la faveur de la rédaction des programmes qui leur sont spécifiques dans le cadre du PSFE, PNDP et du projet pétrolier Tchad-Cameroun. Ces programmes spécifiques ont été préparés en conformité avec la directive opérationnelle 4.20 de la BM relative aux peuples autochtones.

Actuellement, la géographie du peuplement pygmée établit l'existence de trois principaux groupes ethniques pygmées au Cameroun. Le premier, les Baka, est le plus important. Il compte près de 40 000 personnes et occupe 75 000 km² dans le sud-est du pays. Le deuxième groupe, les Bakola, que certains auteurs ont pris l'habitude d'appeler Bagyéli (Vallois, 1949 ; Dikoumé, 1997), rassemble environ 3 700 personnes et occupe 12. 000 km² dans la partie méridionale de la région côtière, plus précisément, les arrondissements d'Akom II, de Bipindi, de Kribi et de Lolodorf. Enfin, le troisième groupe, les Bedzang, avec moins d'un millier de personnes, subsiste au nord-ouest du Mbam, dans la région de Ngambé-Tikar. Les Pygmées représenteraient globalement 0,4% de l'ensemble de la population du Cameroun.

Il est de plus en plus admis que la reconnaissance de la spécificité culturelle des peuples autochtones et des minorités constitue un de leurs droits fondamentaux. Il y a une nécessité de s'inspirer des systèmes sociaux, économiques et politiques des peuples autochtones et des minorités, de leurs méthodes de gestion des terres et des ressources naturelles, de leur philosophie et de leurs traditions pour élaborer des modèles de développement novateurs adaptés aux besoins de ces peuples.

Quel est le niveau de prise en compte des spécificités culturelles et des questions qui concernent les peuples autochtones dans les efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun ?

Telle est la question centrale de cette étude qui aura pour cadre de réflexion le Document de stratégie de réduction de la pauvreté approuvé par les conseils des directeurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en août 2003. Ce document intègre des éléments importants des objectifs de développement du millénaire et définit les priorités du gouvernement camerounais en matière de lutte contre la pauvreté. D'autres documents sectoriels pourront aussi éventuellement faire l'objet de notre analyse. Il s'agira notamment du PSFE et du PNDP dont la contribution aux efforts de réduction de la pauvreté est théoriquement indéniable et qui ont été préparés grâce au soutien des institutions financières internationales.

L'OIT est responsable pour la seule convention internationale qui protège spécifiquement les droits des peuples indigènes et tribaux. Les principes de consultation et de participation, et de non-discrimination de la Convention n° 169 de l'OIT constituent la base de cette étude. Ce document présente la méthodologie proposée pour la conduite de cette étude.

II. Rappel des objectifs de l'étude

Objectif général

La présente étude vise à évaluer la participation des populations autochtones dans les efforts pour la réduction de la pauvreté au Cameroun et notamment dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il sera aussi éventuellement tenu compte d'autres initiatives qui contribuent aux efforts nationaux de réduction de la pauvreté. En particulier, l'analyse pourrait s'étendre au Programme national de gestion de l'environnement (PNGE), le Programme national de développement participatif (PNDP) et le Programme sectoriel forêt environnement (PSFE). Il sera également question d'identifier et d'analyser les perceptions et

les indicateurs qu'ont les populations autochtones de la pauvreté dans la perspective des populations autochtones.

2.1. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il s'agira de :

- examiner le niveau de participation des populations autochtones dans la formulation de DSRP ;
- analyser la pertinence du DRSP pour les populations autochtones ;
- identifier et analyser les perceptions et les indicateurs de la pauvreté du point de vue des populations autochtones ;
- faire des recommandations sur la consultation et la participation des autochtones dans les processus de réduction de la pauvreté ;
- identifier les besoins en renforcement des capacités des populations autochtones.

2.2. Méthode et approche

La méthode à mettre en œuvre au cours de cette consultation sera essentiellement participative, intégrant aussi bien les communautés autochtones concernées que les acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la lutte contre la pauvreté au Cameroun. Elle s'articulera autour de trois éléments essentiels :

- la revue de la littérature ;
- les séances de travail et les visites de terrain ; et
- des échanges avec les responsables de l'OIT à Genève et à Yaoundé avant l'atelier national.

Revue de la documentation

La revue de la documentation consistera en la collecte, la lecture et l'analyse de la documentation relative aux efforts nationaux de réduction de la pauvreté et à la participation des communautés autochtones à ces efforts. Les principaux documents à consulter seront bien entendu constitués du DRSP lui-même et d'autres programmes nationaux contribuant à la réduction de la pauvreté au Cameroun, notamment le PSFE et PNDP. Il existe aussi dans ce domaine un certain nombre de documents émanant de différents acteurs y compris la société civile, et analysant de façon critique le processus d'élaboration du DSRP.

Cette revue permettra d'apprécier la contribution des autochtones à leur élaboration et surtout d'en évaluer la pertinence par rapport aux préoccupations et aux intérêts de ces communautés autochtones.

La revue de la documentation sera complétée par des séances de travail et des visites de terrain.

Séances de travail et visite de terrain

Les séances de travail seront organisées avec les acteurs ayant joué un quelconque rôle dans le processus de rédaction du DSRP y compris aux niveaux étatique et non gouvernemental et probablement avec les bailleurs de fonds.

Des visites seront organisées sur le terrain avec les communautés autochtones afin de recueillir leurs points de vue sur les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté au Cameroun. Il s'agira d'apprécier la perception qu'ont les populations autochtones de la pauvreté, d'en identifier les indicateurs. Il sera également question de comprendre quelles sont les stratégies que les populations autochtones envisageraient pour réduire la pauvreté et leurs besoins en renforcement de capacité. Ces données permettront d'apprécier le niveau de prise en compte de la spécificité culturelle des autochtones dans les efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun.

La consultation devra être culturellement appropriée et de ce fait devra faire intervenir des experts autochtones en collaboration avec d'autres consultants locaux non autochtones mais ayant une solide expérience de travail avec les autochtones.

Choix des sites

Afin de tenir compte des différents contextes socio-économiques et écologiques dans lesquels vivent les autochtones et d'assurer ainsi une certaine représentativité dans l'expression des autochtones, les consultations participatives se dérouleront dans les arrondissements de Bipindi et Akom II pour ce qui concerne les Bagyéli et dans les arrondissements de Djoum, Abong-Mbang, Lomié et Yokadouma pour ce qui concerne les Baka. Dans chacun de ces arrondissements, au moins cinq communautés choisies au hasard feront l'objet d'une étude approfondie. Il sera ainsi possible de saisir la diversité des situations avec des communautés plus ou moins enclavées, celles vivant à proximité ou loin des aires protégées, celles vivant à proximité ou loin des sites d'exploitation forestière industrielle. Il est tout à fait envisageable

que les perceptions et les indicateurs de la pauvreté des peuples autochtones varient en fonction des conditions particulières dans lesquelles ils vivent.

Les Mbororo de la province du Nord-Ouest seront consultés en raison de leur représentativité numérique, mais aussi en raison de leur dynamisme.

Choix des consultants/experts locaux

Afin de favoriser la communication avec les communautés autochtones, il sera fait appel à un certain nombre de consultants/experts locaux qui seront placés sous la supervision d'un consultant principal. La priorité sera accordée aux experts autochtones choisis sur la base de leur expérience. Dans cette perspective, le CED travaille sur ses sites de Djoum, Bipindi et Akom II avec des animateurs locaux autochtones (Bagyeli et Baka) qui, à cette occasion, seront sollicités dans le processus de consultation au sein des communautés. De plus, le CED dispose d'un réseau important de partenaires locaux travaillant sur les questions liées aux populations autochtones. Ces organisations partenaires (AAPPEC, AAFEBEN, CEFAID, PERAD, etc.) ont une expérience et des compétences pour communiquer avec les populations autochtones. Dans le cadre de cette consultation participative, des experts locaux seront sélectionnés au sein de ces organisations. Ils devront être en priorité des autochtones eux-mêmes ou à défaut des personnes dont la compétence et l'expérience de travail avec les autochtones sont éprouvées.

Dans tous les cas, toutes les personnes impliquées dans ce travail devront être briefées sur la démarche à mettre en œuvre pour faciliter l'expression des populations autochtones.

Langue de communication

Les consultations au niveau des communautés se feront autant que possible dans les différentes langues des populations autochtones. Toutefois, dans les cas où le consultant local ne parle pas la langue, il sera fait appel à un traducteur autochtone pendant les séances de travail. Le CED dispose en effet d'un réseau de partenaires qui ont une bonne expérience de travail avec les populations dites pygmées. Ces partenaires sont regroupés au sein d'un réseau connu sous le nom de RACOPY (Recherche-action concertée Pygmée). Les consultants locaux seront donc recrutés de façon préférentielle parmi les animateurs locaux de ces organisations.

Collecte des données

La collecte des données sur le terrain associera plusieurs méthodes complémentaires et comprendront de façon non exhaustive :

Des interviews semi-structurées avec des personnes ressources autochtones ou non sur la base d'un guide d'entretien qui sera préalablement préparé ;

Des discussions avec des responsables des ONG locales travaillant avec les populations autochtones et avec des organisations représentatives des autochtones lorsqu'elles existent ;

Des « focus groups discussions » au sein des communautés auxquelles on rendra visite. Une attention particulière sera accordée à l'expression des femmes et des jeunes autochtones dans les communautés consultées ;

Des ateliers locaux de restitution avec les représentants des différentes communautés d'une région donnée.

Tous les échanges avec les personnes ressources et les communautés autochtones porteront sur 5 thèmes principaux :

- la participation des peuples autochtones aux efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun ;
- la prise en compte des besoins et intérêts des peuples autochtones dans ces efforts de réduction de la pauvreté ;
- la perception qu'ont les peuples autochtones de la pauvreté et ses indicateurs ;
- les stratégies de réduction de la pauvreté du point de vue des peuples autochtones ; et
- les besoins en renforcement de capacités de ces peuples afin qu'ils participent davantage aux efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun.

Echange avec le BIT

La présente note méthodologique devra être approuvée par les responsables du BIT avant le début des consultations. De même, des échanges avec l'équipe du BIT à Yaoundé et à Genève à la fin de la consultation permettront d'améliorer le premier draft du rapport.

Annexe 3

Indicateurs autochtones de la pauvreté

Mbororo du Nord Ouest	Pygmées de Bipindi-Kribi	Pygmées Lomié-Yokadouma-Akom II
Faible accès à l'éducation	C'est le fait de pratiquer de mauvaises techniques agricoles	C'est le fait de pratiquer de mauvaises techniques agricoles
Absence de richesse et de bien-être	C'est le fait de ne pas avoir de filets pour la pêche	C'est le fait de ne pas avoir de filets pour la pêche
Faible accès aux soins de santé	C'est le fait de ne pas avoir de l'argent pour s'acheter un terrain	C'est le fait de ne pas avoir de l'argent pour s'acheter un terrain
Insécurité foncière	C'est le fait de ne pas pouvoir bien vendre les produits de son activité	C'est le fait de ne pas pouvoir bien vendre les produits de son activité
Diminution du cheptel	C'est le fait de ne pas pouvoir bien manger, bien s'habiller et se chausser	C'est le fait de ne pas pouvoir bien manger, bien s'habiller et se chausser
Absence/diminution de pâturage	C'est le fait de ne pas avoir de champ	C'est le fait de ne pas avoir de champ
Malnutrition	C'est le fait de vivre dans la saleté	C'est le fait de vivre dans la saleté
Conflit agriculteurs-éleveurs	C'est le fait de ne pas avoir des ustensiles de cuisine	C'est le fait de ne pas avoir des ustensiles de cuisine
Faible accès à l'eau potable	C'est le fait de ne pas avoir du pétrole pour sa lampe	C'est le fait de ne pas avoir du pétrole pour sa lampe
Incapacité à défendre ses droits	C'est le fait de ne pas savoir tendre les pièges	C'est le fait de ne pas savoir tendre les pièges
Invasion des pâturages par des fougères	C'est le fait de ne pas pouvoir bien manger, bien s'habiller et se chausser	C'est le fait de ne pas pouvoir bien manger, bien s'habiller et se chausser
Absence ou faible accès aux infrastructures d'élevage	C'est le fait de ne pas avoir de champ	C'est le fait de ne pas avoir de champ

Marginalisation et discrimination		Marginalisation par rapport à la gestion des ressources forestières
Victime de corruption		Accès limité à la terre et aux ressources forestières
Prostitution		Exclusion dans le partage des retombées de l'exploitation forestière et des activités de conservation
Banditisme		Marginalisation et exclusion par rapport à la création des aires protégées et à l'attribution des concessions forestières

Annexe 4

Les articulations de l'IPDP du PNDP

Objectif	Activités
Etablir des opportunités légales égales	<ul style="list-style-type: none">• Etablir des conditions légales égales pour des individus• Etablir des conditions légales égales pour les communautés• Etablir des forêts communautaires et des zones de chasse traditionnelle pour les communautés
Etablir des opportunités techniques égales	<ul style="list-style-type: none">• Appuyer l'élaboration des plans d'action locaux pour ces communautés• Appuyer la participation de ces peuples à l'élaboration des plans de développement communaux
Etablir des opportunités financières égales	<ul style="list-style-type: none">• Financer à un coût subventionné les projets des PIT• Offrir aux PIT des opportunités d'emploi dans le cadre du PNDP
Etablir des opportunités organisationnelles égales	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les Baka, Bakola, Bagyéli dans les processus de prise de décision• Former les agents et autres cadres des administrations publiques travaillant avec les peuples autochtones aux techniques de la communication interculturelle• Aider les populations à établir à différents niveaux des entités indépendantes chargées de coordonner, communiquer et faciliter les activités énumérées ci-dessus• Veiller à la représentativité des PIT dans les différents comités du PNDP• Mettre sur pied un système de suivi-évaluation du PDPP

Etablir des opportunités culturelles égales	<ul style="list-style-type: none">• Informer et sensibiliser les populations sur les risques du processus de développement• Renforcer les capacités des autochtones à leurs savoirs traditionnels, culture et modes de vie traditionnels• Créer des forums de communication et d'échanges entre les peuples autochtones et d'autres groupes ethniques et accompagner ce processus de compréhension mutuelle
---	---

Source : PDPP.

Annexe 5

Calendrier de collecte des informations

1. Dans les villages

Date	Communautés	Arrondissement
Du 24 au 27 novembre 2004	Makordzong	Bipindi
	Loundabele	Bipindi
	Bokwi	Bipindi
	Bikouala	Bipindi
	Ndtoua route	Bipindi
	Bitombo	Bipindi
	Bissiang I	Bipindi
	Bissiang II	Bipindi
	Awomo	Bipindi
	Nkon'ovoumba	Bipindi
1 ^{er} au 6 decembre 2004	Mashouer – Mashouer	Bipindi
	Yaniboti	Bipindi
	Bitsomam	Abong-mbang
	Nyaminkoum	Bipindi
	Ebimimbang	Bipindi
	Menzo	Abong-mbang
	Mbalam	Abong-mbang
	Cyrie	Abong-mbang
	Kwoamb	Abong-mbang
	Bandevouri	Bipindi
	Madola	Kribi
	Ngouangvoule	Bipindi
	Bidou	Bipindi
	Le bosquet	Lomie
Damayo	Bipindi	

	Mbingam	Wum
	Bipindi	Bipindi
8 décembre 2004	Madjoue	Yokadouma
21 décembre 2004	Aviation	Abong-mbang
3 au 8 janvier 2005	Melel	Yokadoum
	Adjela bangué	Yokadouma
	Ntiou zaïre	Yokadouma

2. Auprès des autorités administratives et associations

Date	Structure	Responsable(s) rencontre(s)	Ville
05/12/2004	CADDAP	Membres de l'association	Abong-mbang
06/12/2004	ASBAK	Membres de l'association	Lomié
23/12/2004	MBOSCUDA	M ^{me} Fadimatou Dahirou (secrétaire générale) Amina Adji membre du groupe des femmes	Yaounde
04/01/05		Staff de l'association au niveau de la province du nord-ouest	Bamenda
05/01/05		Para legal of Wum	
		REFLECT facilitator Mbinjam	
06/01/05		Membres du conseil d'administration au niveau de la province du Nord-Ouest	
06/01/05	FEDEC	M. Mbarga	Yaoundé
18/01/05	Comité technique de suivi fond PPTE	M. Ateba (expert chargé des questions d'éducation)	Yaoundé

Annexe 6

Liste des communautés consultées

Arrondissement	Communauté	Hommes	Femmes	Total
Yokadouma	Ntion	16	14	30
	Landjoue	9	12	21
	Kana	2	3	5
	Madjoue	4	6	10
	Bangue	28	21	49
Abong Mbang – Mindourou - Lomié	Ntion Zaire	15	15	30
	Bosquet	22	23	45
	Kouame	16	12	28
	Cyrie	14	7	21
	Bitsoman	5	4	9
	Menzo	2	0	2
	Mbalam	14	17	31
	Aviation	2	13	15
Bipindi	Ndamayo	6	4	10
	Makoredzong	4	3	7
	Loundabele	7	2	9
	Bokwi	8	5	13
	Bikoualo	7	7	14
	Ndtoua route	9	3	12
	Bitombo	4	2	6
	Mashuer mashuer	11	8	19
	Yanebote	5	3	8
	Nyaminkoum	6	7	13
	Ebimimbang	4	0	4
	Mabolo	3	4	7
Kribi	Bandevouri	6	4	10
	Madola	2	2	4
	Ngouangoule	2	4	6

	Bissiang 1	7	4	11
	Bissiang 2	1	3	4
	Bilolo			
Akom II	Awomo	4	7	11
	Nko'ovoumba	2	5	7
	Ako'azam			
	Nkolkouk	3	4	7